

La revue catholique des idées et des faits

UT SINI UNUM!...

vendredi 22 février 1924

Sommaire :

L'amour de la Bienheureuse

Thérèse de l'Enfant Jésus

G. Martin

Une civilisation en quatre ans

V^{te} Ch. du Bus de Warnaffe

La laïcisation du Serment

Maurice Dullaert

Le rôle des Juifs

dans le capitalisme moderne

Norbert Wallez

Sur les " Réflexions d'un solitaire ,,

Omer Englebert

Le pain en Morvan

Paul Cazin

Les idées et les faits : Chronique des idées : La Semaine des Missions à Bruxelles, J. Schyrgens. — Allemagne.

La Semaine

❧ Un vent de panique a soufflé sur le pays. Jamais encore le franc n'était descendu aussi bas. Sans aucune raison, déclare le chef du gouvernement. Est-ce donc une manœuvre pour agir sur Paris et Bruxelles (pratiquement isolés, il faut bien le reconnaître), et destinée à faire céder ce qu'on appelle la politique poincariste ?

Evidemment, bon droit et justice importent peu en ce moment !

France et Belgique ont-elles assez de cartes en main pour tenir le coup, voilà la question.

Dans la gigantesque partie qui met aux prises d'une part les occupants de la Ruhr, d'autre part un Reich soutenu par la finance internationale, par Londres, et par les neutres, qui l'emportera ?

Les suggestions des experts, et la suite qu'y donneront les divers gouvernements hâteront-elles une solution ?

Pauvre justice ! Une victoire remportée en son nom n'a pu encore obliger le criminel à réparer un peu du tort fait aux victimes.

❧ Meurtres nationalistes dans le Palatinat. Qui sème le vent, récolte la tempête. A soutenir les éléments les moins intéressants d'une population, et à heurter de légitimes sentiments, on s'expose évidemment aux plus violentes réactions. L'échec de la politique séparatiste française est dû, non pas à une absence de vrai séparatisme, mais à un manque étonnant de psychologie chez l'occupant.

❧ Referendum suisse sur la loi des huit heures. Une majorité de citoyens suisses a trouvé que huit heures de travail industriel par jour suffisait à la prospérité du pays.

Remarquons : 1° Que cette majorité pourrait s'être trompée.

2° Que la question reste ouverte de savoir si les conditions de l'industrie belge, totalement différentes de celles qui prévalent en Suisse, n'appellent pas une grande souplesse dans l'application d'une loi dont l'uniformité ne peut qu'affecter de façon très différente les divers pays qui l'adoptent.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

(Tel. : 299.45 ; Compte chèque-postal : 48.916)

CHOCOLAT

D
U
C

CHOCOLAT



DU C ANVERS

LA

GRANDE

MARQUE

BELGE

Application générale de l'électricité

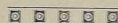
A. CORMOND

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTRERIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines, BRUXELLES

PARQUETS

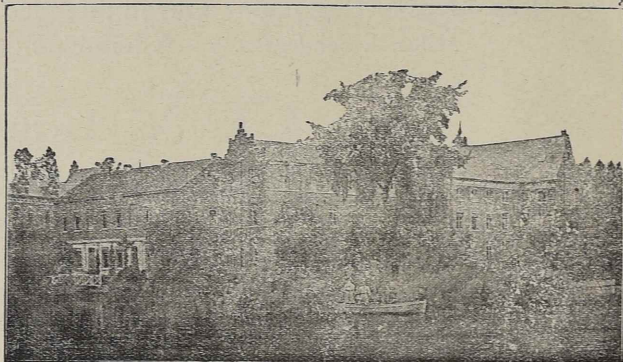


JULES DE WAELE

Rue Saint Hubert
Woluwe St-Pierre

Téléph. : 32194

Institut S^{TE}-ANNE



DIRIGÉ PAR LES

SŒURS DE L'UNION AU SACRÉ-CŒUR

situé dans un coin du pays brabançon

à HOEGAERDE (près Tirlemont)

au sein d'un vallon choyé par la nature

entouré d'un parc de 7 hectares

SECTION MÉNAGÈRE SUPÉRIEURE

SECTION DES LANGUES MODERNES

Chaque élève jouit d'une chambre garnie

Prix de la Pension : 1800 francs

L'amour chez la Bienheureuse Thérèse de l'enfant Jésus ⁽¹⁾

ÉMINENCE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Ce n'est pas sans quelque confusion que je me verrais à cette place où m'ont précédé tant d'éminents orateurs, moi qui n'ai de nom ni dans les lettres humaines, ni dans les arts, ni dans les sciences, si la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant Jésus, dont je suis ici le héraut, ne m'encourageait du haut du ciel en me faisant comprendre que, pour louer la très humble qu'elle fut, rien ne sied mieux qu'un modeste prêtre tel que moi. En effet, moins l'homme et l'orateur paraîtront ici aujourd'hui et plus la bien-aimée sainte dont j'ai à vous entretenir prendra de relief, plus sa gloire resplendira.

Je n'ai pas d'autre ambition d'ailleurs que de vous la faire connaître et aimer, afin que, par elle, Dieu qui l'a faite si grande et si sainte, soit à son tour glorifié et qu'étant mieux connu dans l'un des plus purs chefs-d'œuvre de son Amour miséricordieux, il soit mieux connu aussi dans sa Bonté ineffable et mieux aimé, je veux dire : plus filialement et plus tendrement.

Vous le voyez, MM., je vous parle en prêtre. Car, bien que je ne veuille faire ici ni un sermon ni même un panégyrique proprement dit, — je ne puis, lorsque je traite de la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant Jésus, échapper au surnaturel qui déborde de son âme, de sa vie et de sa mission et dont je me sens tout pénétré et comme enveloppé.

Sans doute l'on pourrait, dans un but tout humain, entreprendre l'éloge de ses vertus naturelles. Et certes, rien qu'à ce point de vue, il y aurait des choses fort belles à dire pour celui qui voudrait seulement vanter les grâces de son esprit et l'incroyable délicatesse de son cœur et tout ce que je ne sais quoi de si ravissant qui fait qu'on ne peut la connaître sans l'aimer, ni l'étudier sans l'admirer.

Mais ce n'est là que le moins beau et le moins bon de cette vie dans laquelle Dieu a mis tant de divin. Et je préfère, la prenant d'emblée sur le piédestal de gloire où l'Église et le monde catholique l'ont placée, la contempler dans le rayonnement de sa vertu surnaturelle et rechercher avec vous comment cette humble religieuse dont la vie fut si simple et si courte, a pu, en si peu de temps, parvenir à une si éminente perfection et devenir une si grande sainte.

Mais avant d'entrer dans le vif de mon discours, daignez me permettre, Eminence, de vous présenter mes hommages profondément respectueux et de vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait en m'invitant à donner cette conférence.

Au reçu de votre invitation, j'ai dès le premier instant éprouvé une grande joie à la pensée de venir dans la capitale d'une nation que son long martyre et sa fidélité dans l'amitié ont rendue à jamais si chère à la France, pour y parler devant un auditoire aussi distingué que celui-ci, d'une Bienheureuse que j'aime tant. Mais ma joie fut peut-être plus grande encore en voyant, Eminence, qu'une occasion s'offrait à moi de pouvoir vous être agréable ; et cette occasion, unique peut-être dans ma vie, j'eusse été désolé de la laisser perdre.

Cependant je ne pouvais accepter de moi-même. Il me fallait la permission de mon évêque. J'allai donc le trouver pour lui exposer les raisons que je croyais avoir de venir à Bruxelles. Mais dès les premiers mots, Sa Grandeur m'arrêta en me disant : « Oui, allez, allez !

Nous n'avons rien à refuser au Cardinal Mercier ! » Je ne puis rendre comme je le voudrais, l'accent de sa parole. Mais j'avais le sentiment que dans sa pensée une grande figure venait soudain de s'évoquer où la doctrine, le courage, la sainteté et la bonté s'unissaient pour amener de son cœur à ses lèvres ces mots : « *Nous n'avons rien à refuser au Cardinal Mercier !* »

J'imagine, Eminence, que dans le ciel on pense à cet égard comme sur la terre et que si, en particulier, vous demandiez à la Bienheureuse Thérèse de nous sourire du haut du ciel, nous aurions pendant cette conférence une abondante pluie de roses, car elle ne manquerait pas, elle non plus, de dire au bon Dieu : Que pourrions-nous refuser au Cardinal Mercier ?

* * *

C'est, en vérité, une destinée surprenante que celle de la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant Jésus. Sa vie ne fut pas seulement très brève ; elle fut tout ce qu'il y a de plus simple.

De cette vie la trame humaine, si l'on peut dire, tiendrait aisément dans la main d'un enfant. Cinq ou six petits fils la composent. Cinq ou six petites lignes suffisent à la résumer.

Thérèse-Françoise Martin naquit le 2 janvier 1873 à Alençon, au sein d'une famille très chrétienne.

Elle perdit sa mère à quatre ans.

Elle fit sa première communion à onze.

Elle entra au Carmel à quinze.

Elle mourut à vingt-quatre ans et quelques mois, d'une maladie de poitrine.

Vous le voyez : combien peu d'événements et combien ténus ! j'allais dire : minuscules !

Encore pendant les quinze ans qu'elle resta dans le monde, y vit-elle ignorée de la foule. Douce, modeste, pieuse avec simplicité, elle est de celles à qui volontiers l'on donne un regard en passant, mais dont ensuite on ne parle plus.

Au Carmel, elle mène une vie peut-être plus effacée encore. Rien ne la signale à l'attention de sa Communauté, pas même ses qualités exquises qu'elle ne cherche point à faire valoir, s'étant passionnée pour l'oubli des créatures ; — pas même l'importante charge de seconde maîtresse des novices qu'on lui confie malgré sa jeunesse et qui, au lieu de la mettre en relief, la tient au moindre rang, car elle n'est officiellement que la première du noviciat ; — non, rien, pas même son éminente sainteté. Car sa piété est si simple, sa vertu de bonne heure si consommée qu'on ne la voit point faire d'effort pour la pratiquer. Aussi quelques-unes de ses contemporaines déposaient-elles au procès de béatification « qu'on ne la voyait pas pratiquer la vertu », ce qui ne veut pas dire assurément qu'elle ne la pratiquait point, mais qu'elle le faisait avec tant d'aisance, même dans les circonstances les plus difficiles, que nul ne s'apercevait de ses combats intérieurs. A tel point que, presque à la veille de sa mort, elle put, de son infirmerie, entendre une sœur de la cuisine dire à une autre sœur, avec un accent de sincérité qui maintenant nous fait sourire : « Ma sœur Thérèse de l'Enfant Jésus va bientôt mourir ; et je me demande vraiment ce que notre Mère en pourra dire après sa mort. Elle sera bien embarrassée ; car cette petite sœur, tout aimable qu'elle est, n'a pour sûr rien fait qui vaille la peine d'être raconté ».

Et la petite sœur Thérèse de l'Enfant Jésus meurt en effet au soir du 30 septembre 1897.

(1) Conférence faite à la tribune des Grandes Conférences Catholiques, en présence de Son Eminence le Cardinal Mercier.

Elle meurt, mais dans un ravissement d'amour.

Elle meurt... mais morte, la joie du dernier instant reste imprimée sur sa face, et beaucoup veulent venir la contempler dans la douce majesté de sa mort. Une foule nombreuse et recueillie afflue à la grille pour lui faire toucher par centaines, médailles et chapelets.

Déjà aussi des faits extraordinaires commencent à révéler sa sainteté. Il y a des signes sur la terre où l'on sent des parfums mystérieux, et d'autres dans le ciel où se manifestent, croit-on, des symboles de sa gloire.

Une sœur du monastère, en appuyant son front sur les pieds de la « petite Thérèse », est soudainement guérie d'une grave anémie cérébrale jusque-là et depuis de longues années incurable.

En même temps mille souvenirs d'édification reviennent à la mémoire de celles qui l'ont plus intimement connue. On disait que la mort a fait pour l'humble carmélite ce que fait le printemps pour le bouton de rose. En l'ouvrant, il le force à livrer son parfum. Et c'est aussi un admirable parfum de vertu qui se dégage maintenant de la vie de cette petite sœur.

Pour le faire respirer plus au loin et par lui embaumer le monde de la bonne odeur du Christ, on se décide à livrer au public les pages intimes que l'obéissance a obtenues de son humilité.

L'Histoire d'une âme ; l'Appel aux petites âmes, commencent dès lors à travers le monde leur marche qui, à l'origine, semblait devoir être si modeste et qui bientôt va devenir triomphale. Les éditions se succèdent rapidement. Les volumes petits et gros s'envolent par mille et par dizaines et par centaines de mille... Les images aussi... Les reliques de même.

Alors on voit se réaliser une étrange prophétie de cette enfant de bénédiction. « Ma Mère, avait-elle dit à Mère Agnès de Jésus, quelque temps avant de mourir, vous verrez, quand je serai morte, la boîte aux lettres du monastère vous donnera souvent de mes nouvelles. » Et Mère Agnès avait souri sans trop y croire. Mais il fallut bien y croire en voyant les lettres affluer au Carmel. Voici en effet qu'il en vient non seulement de France, mais de Belgique, d'Angleterre, de toute l'Europe et bientôt du monde entier. Cela commence par dix, puis vingt, puis cinquante par jour, puis un cent, puis deux cents, puis trois et jusqu'à cinq cents, qui a été le chiffre atteint journellement et souvent dépassé depuis l'année dernière. De toutes parts on demande des prières, des livres, des images, des reliques ; on rend compte des grâces reçues. De ces faveurs célestes, le nombre s'accroît de jour en jour. Il y en a de toutes les sortes, des temporelles et des spirituelles. Il y a des guérisons surprenantes, des conversions prodigieuses et d'autres étonnantes transformations d'âmes. Ainsi se réalise une autre prophétie plus touchante encore de l'humble petite sœur : « Je veux passer mon ciel à faire du bien sur la terre... Après ma mort, je ferai tomber une pluie de roses. »

L'autorité religieuse, comme bien l'on pense, s'émeut de ces faits, les examine et en constate tout le sérieux et l'importance ; et, pour répondre à des désirs de jour en jour plus nombreux et plus pressants, décide de prendre les premières mesures nécessaires pour promouvoir la Cause de Béatification de la Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus.

Il n'y a guère alors que dix ou onze ans que celle-ci est morte. Mais toutes les barrières vont s'abattre devant elle. Et sa marche à la Béatification va être, par sa rapidité même, un triomphe sans précédent.

En 1910, s'ouvre à Lisieux le premier procès canonique. Rome suit de près. La Cause y est définitivement introduite en juin 1914. D'ailleurs, à Rome comme à l'évêché de Bayeux, les suppliques affluent des cinq parties du monde qui implorent la glorification de la servante de Dieu.

Cependant, les grâces et les interventions surnaturelles continuent sans relâche. La guerre, loin de les interrompre, les multiplie de façon à peine croyable. Ce n'est plus une pluie : c'est, suivant la propre expression de la Bienheureuse, un *torrent* de roses.

De leur côté les pèlerins ne cessent d'affluer à Lisieux. C'est, du matin au soir et du commencement à la fin de l'année, un concours ininterrompu, où se montrent mêlées toutes les classes de la société. Au cimetière, sur la tombe de l'humble carmélite on compte en moyenne quatre-vingt mille pèlerins au cours de chaque année, sensiblement le même chiffre qu'attirait autrefois de son vivant, à Ars, la sainteté du Bienheureux Vianney.

En présence d'un pareil mouvement de piété, véritablement inouï, le Saint-Siège dispense la Cause du procès canonique, régulièrement requis pour établir la réputation de sainteté. Il dispense de même du délai de cinquante ans exigé par le nouveau Droit avant de commencer la discussion judiciaire de tout procès de Béatification.

Le 14 août 1921, Benoît XV proclame l'héroïcité des vertus de la Vénérable Thérèse de l'Enfant Jésus.

Le 11 février 1923, S. S. Pie XI reconnaît et approuve les deux miracles requis pour procéder à la Béatification.

Enfin, le 29 avril de la même année, Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus est proclamée Bienheureuse. Et là voilà sur les autels.

Mais ceci, c'est déjà le passé. C'était hier. Et pour demain, pour bientôt, l'on espère le triomphe suprême, celui de sa Canonisation.

Voilà les faits, dans leur éloquente simplicité. Mais c'est ici qu'aussitôt une question se pose :

Comment, en si peu de temps, la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant Jésus est-elle devenue si sainte et si célèbre ?

C'est pour vous donner la réponse que je suis venu à vous. Et la réponse, la voici :

La Bienheureuse Thérèse de l'Enfant Jésus s'est sanctifiée par son amour, je veux dire en allant par l'amour à l'amour, par un amour d'enfant à un amour de géant.

Simple, très simple, mais admirable méthode qu'elle a reçue mission d'enseigner au monde. Et nous allons voir qu'il y a eu du génie chez cette enfant. Génie de l'esprit ? Peut-être. Mais en tout cas et certainement génie du cœur, et quelque chose de mieux encore puisque c'est le génie qui vient non de la nature, mais de la grâce ; celui que Dieu n'accorde qu'aux très humbles, qu'aux tout petits : « *Sapientiam præstans parvulis.* »

I. A l'amour par l'amour

Esprit très lucide et cœur très pur, la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant Jésus s'est fait, à la lumière de Dieu, une conception extrêmement simple de la sainteté.

Celle-ci, à ses yeux, se confond avec l'amour. Pour elle, être parfait c'est aimer en perfection Dieu et le prochain. C'est aimer. Plus donc elle aimera et plus elle sera sainte. De là son immense désir d'amour. Je ne sais si jamais l'on vit celui-ci poussé plus loin. Écoutez-la, plutôt :

« Jésus, je voudrais tant l'aimer ! l'aimer comme jamais il n'a été aimé ! »

Je ne parle pas ici de la sainte Vierge Marie qui, c'est évident reste au-dessus, très au-dessus de toute comparaison. Mais quand on pense aux Paul, aux Augustin, aux François d'Assise, à sainte Thérèse d'Avila et à tant d'autres qui ont aimé Dieu d'un si ardent amour, une telle ambition peut, au premier abord, paraître surprenante pour ne pas dire démesurée.

En réalité, la Bienheureuse Thérèse est allée bien plus loin dans ses désirs. Car l'amour qu'elle convoite, auquel elle aspire, qu'elle appelle de tous ses vœux, ce n'est pas celui qui est au cœur de toutes les créatures et qu'elle voudrait dépasser, c'est celui qui est au cœur de Dieu et qu'elle voudrait, *si c'était possible*, égaler.

Franchement, c'est impossible. Car l'amour en Dieu est infini et l'infini ne peut pas tenir dans un cœur créé. Du moins tout ce qui en est communicable, tout ce qu'on en peut recevoir, c'est cela qu'elle désire. Et c'est dans ce sens qu'elle a dit : « Oui, c'est l'Amour qui m'attire, l'amour sans borne et sans limite ».

N'en soyons pas surpris. C'est justice après tout qu'une âme qui se sent infiniment aimée, désire aimer d'un égal amour le Dieu qui l'aime infiniment. Mais que peut la créature la plus aimante pour payer Dieu de retour ? En face de ses amabilités divines, tout ce que la nature et la grâce peuvent tirer d'amour d'un pauvre cœur humain, ce n'est même pas, pense la Bienheureuse Thérèse, une goutte d'eau en face de l'Océan. Et, ayant dit cela, elle ajoute aussitôt : « O mon Dieu, pour vous aimer comme vous m'aimez, il me faut emprunter votre propre amour. Alors je trouve le repos. »

Dès lors, elle n'a qu'un but : emprunter à Dieu son propre amour, c'est-à-dire, attirer du Cœur divin dans son faible cœur tout ce qu'elle pourra d'amour et de tendresse, jusqu'à en être remplie, inondée, submergée. Mieux encore : emportée par son audacieuse confiance, comme le bois se change en flammes, ainsi elle aspire à se transformer toute en amour : « Dans le cœur de l'Église, ma Mère, ose-t-elle bien s'écrier, je serai l'Amour ! »

J'insiste sur ce point. Car là est la clef de vérité de tout l'édifice de la sainteté chez la Bienheureuse Thérèse. Qui ne l'a pas compris, ne saurait comprendre cette âme en qui l'amour est tout, et le point

culminant vers lequel tout gravite et le centre auquel tout aboutit : aspirations, immenses désirs et continuel efforts. Toute sa vie se résume en ce mot : *aimer !* mais aimer toujours et toujours davantage ; aimer jusqu'à ce que le cœur, n'en pouvant plus, succombe. Et ainsi, non seulement vivre, mais mourir d'amour. Puis, une fois morte, aimer encore, aimer sans fin, car l'amour est éternel. Dans le ciel donc comme sur la terre, donner à Dieu et recevoir de lui tout l'amour possible avec, enfin, un autre désir, humainement irréalisable, mais que Dieu peut bien, Lui, s'il le veut, réaliser et qu'il réalisera en effet : revenir sur la terre pour faire aimer l'amour !

C'est tout cela que la Bienheureuse avait en vue quand, dans l'ardeur de ses immenses désirs, elle s'écriait : « Ma vocation, enfin je l'ai trouvée ; ma vocation, c'est l'amour ! Oui, dans le cœur de l'Église, ma Mère, je serai l'Amour ! »

Maintenant, nous connaissons le but. But sublime, s'il en fut jamais. Mais comment la Bienheureuse Thérèse y est-elle parvenue ?

* * *

Il n'y a qu'une voie de perfection chrétienne comme il n'y a qu'une voie de salut : c'est celle que Jésus-Christ a enseignée dans l'Évangile.

Mais, dans cette voie unique, les saints de tous les siècles ont, suivant leur tempérament et la diversité des grâces reçues, tracé, si je puis dire, des allées innombrables, les unes plus abruptes, les autres aux pentes plus douces ; les unes plus fleuries, les autres plus austères. Non content de les tracer en y passant les premiers, beaucoup d'entre eux ont pris la peine de les dépendre. Ils y ont consacré une multitude d'écrits.

Assurément, Messieurs, loin, très loin de moi la pensée d'en médire. Ce sont de trop précieuses richesses aux mains de la Sainte Église. C'est là que vont puiser au cours des siècles toutes les âmes éprises de l'idéal divin. La Bienheureuse Thérèse n'a pas manqué d'y chercher son profit et plusieurs de ces livres, vrais livres d'or, lui ont été, surtout à certaines époques de sa vie, d'une grande utilité.

Ce n'est pas là pourtant qu'elle a pris le meilleur de sa science. Son premier et principal Maître a toujours été Notre-Seigneur lui-même : « Parce que j'étais petite et faible, a-t-elle pu dire, Jésus m'instruisait doucement de ses secrets d'amour. » La vérité est qu'elle a plus appris dans l'oraison que dans l'étude et plus dans les Livres saints que dans les écrits des hommes. Dans l'Évangile surtout, qu'elle portait nuit et jour sur son cœur, comme un ciboire tout plein de la parole du Christ, elle a trouvé la manne mystérieuse dont s'est nourrie son âme.

Et j'imagine que plus d'une fois ses yeux ont dû s'arrêter sur la page où se lit la réponse du Maître au scribe qui l'interrogeait sur la valeur relative des différents commandements : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit, de toutes vos forces. C'est là le premier et le plus grand des commandements et le second est semblable au premier : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Dans ces deux commandements sont contenus toute la loi et les prophètes. »

Une telle réponse s'harmonisait trop avec ses aspirations les plus intimes pour que son cœur ne fût pas délicieusement ému et qu'elle n'en tirât pas aussitôt les conclusions naturelles.

Car si l'amour est le premier des commandements, c'est donc par lui qu'il faut commencer.

S'il est le plus grand, par là qu'il faut finir.

S'il contient toute la loi, c'est assez et il suffit à tout.

Il n'y a donc qu'une chose à faire pour être parfait, il n'y a qu'à aimer, et cela à quelque point que l'on se trouve de la vie spirituelle, que ce soit à l'entrée, ou au milieu, ou au terme du chemin.

« Je ne connais, écrivait la Bienheureuse, qu'un moyen pour arriver à la perfection : l'AMOUR. Aimons donc, puisque notre cœur n'est fait que pour cela ! » On le voit, dans sa pensée l'amour n'est pas seulement le but : il est aussi le moyen. Et à sa vie spirituelle l'on pourrait donner pour devise : *A l'Amour par l'amour !*

Jene veux pas établir de comparaison entre les différentes écoles de spiritualité. Toutes sont bonnes dans la mesure où elles s'inspirent de l'Évangile. Mais j'ai à vous dire comment la Bienheureuse Thérèse est devenue en si peu de temps une si grande sainte. Eh bien ! ce n'a pas été en se portant d'abord à la pratique de telle ou telle vertu particulière. C'est en allant, du premier coup, droit à l'amour.

Ainsi elle ne s'est pas dit : Je vais commencer par pratiquer l'humilité, et quand je posséderai suffisamment cette vertu, je m'appliquerai à la mortification, puis à l'obéissance, puis à la pauvreté et ainsi de suite, et quand j'aurai parcouru toutes les étapes de la vie purgative et de la vie illuminative, alors, mais alors seulement, je m'élançerai hardiment et sans crainte à la conquête du divin Amour.

Non, mais ayant dessein de construire en son âme l'édifice de la sainteté, elle a confié à l'amour le soin de toute l'entreprise.

Elle l'a chargé de creuser les fondations et l'amour, guidant en cela l'humilité, a conduit celle-ci bien plus avant dans l'amour de la propre abjection que cette vertu n'aurait pu faire par ses propres ressources.

Elle a ensuite chargé l'amour de lui trouver les matériaux nécessaires, et l'amour, faisant son profit de tout, a su tirer de son existence si simple une abondance incroyable de grains de sable et de moellons, je veux dire de petites et de grandes actions qui sont les pierres de l'édifice spirituel de la sainteté dans les âmes.

Ces pierres une fois trouvées, elle a demandé à l'amour de les tailler et de les polir. Et, entre les mains de l'amour, le renoncement et la mortification, un renoncement et une mortification de tous les jours et de tous les instants, leur ont donné une beauté et un fini admirables.

Enfin elle a demandé à l'amour de dessiner le plan de l'édifice et d'en régler les proportions. Et l'amour, appelant à son aide la confiance en Dieu, lui a commandé à son tour de faire quelque chose qui fût à sa taille, grand comme lui et grand, s'il se pouvait, comme la bonté de Dieu.

Ainsi, sous les ordres et dans la dépendance de l'amour, toutes les vertus se sont mises simultanément à l'œuvre pour concourir à la perfection de l'édifice. Et quand, celui-ci étant achevé, il fut donné au ciel et à la terre de le contempler, le ciel et la terre eurent le spectacle d'une œuvre parfaite dans laquelle toutes les vertus ayant grandi en même temps que l'amour et du fait de l'amour, avaient atteint du même coup leur plein épanouissement.

Et c'est dans ce sens d'abord que la Bienheureuse est devenue sainte par l'amour, en pratiquant toutes les vertus par amour pour le bon Dieu et pour son unique plaisir.

Cependant toutes ces vertus, si belles, si ravissantes qu'elles nous apparaissent dans son âme, n'y occupent que l'arrière-plan. L'amour les domine tellement que, produites par lui, on dirait qu'elles ne sont là que pour lui, pour le mettre en relief et rehausser son prix.

Figurez-vous, un parterre au centre duquel croît un rosier d'une merveilleuse beauté. A son pied les violettes, les pensées, d'autres modestes plantes tapissent le sol qu'elles couvrent de fleurs. Cependant on se rend bien compte qu'elles ne sont pas là pour elles-mêmes, mais pour entourer ce rosier et lui servir d'ornement. Aussi ne s'attarde-t-on pas à les contempler et bientôt le regard du visiteur s'en détache pour se fixer sur la rose, vraie reine de ce parterre.

Eh bien ! dans l'âme de la Bienheureuse Thérèse, l'amour est roi aussi.

Concentrons donc désormais sur lui tout l'effort de notre pensée pour admirer comment, dans cette âme privilégiée, il a pu grandir au point d'atteindre des proportions si extraordinaires.

La réponse d'ailleurs est très simple et je l'ai indiquée déjà. C'est en aimant que la Bienheureuse est devenue si grande dans l'amour. Mais je vais l'expliquer d'une façon plus précise en vous montrant maintenant que c'est par son amour d'enfant qu'elle est parvenue à ce que j'ai appelé un amour géant.

Cela s'est fait de deux façons, par deux opérations très simples, mais continues, et qui ont consisté : l'une à tirer de son cœur pour le donner à Dieu tout l'amour dont elle était capable ; et l'autre à attirer du Cœur de Dieu dans son faible cœur, tout ce que Dieu, semble-t-il, peut communiquer à une âme qu'il chérit, de son propre amour et de son infinie tendresse.

C'est ici que nous entrons au plus profond du cœur de ce séraphin de chair que fut la Bienheureuse Thérèse. C'est par là qu'elle est le plus grande, mais aussi que, chose étonnante, elle reste le plus imitable.

« Tout ce que je fais, a-t-elle dit, il faut que les petites âmes puissent le faire. »

II. Par un amour d'enfant à un amour géant

L'amour divin au cœur des saints se présente sous trois formes principales.

C'est d'abord l'amour du *serviteur* qui se passionne pour la gloire de son Maître ; — puis l'amour de l'*épouse* saintement jalouse de tout ce qui touche aux intérêts de son divin Époux ; — enfin l'amour de l'*enfant* pour son Père.

C'est de cet amour d'enfant que la Bienheureuse Thérèse a toujours aimé le bon Dieu, et c'est en l'aimant ainsi qu'elle a atteint à la perfection du divin Amour.

Elle-même a raconté dans l'histoire de sa vie, l'impression qu'elle éprouva la première fois qu'elle se mit sérieusement en face de la sainteté à acquérir. Il lui semblait qu'elle se trouvait au pied d'une énorme montagne, aussi haute qu'escarpée, dont jamais par elle-même elle ne pourrait atteindre le sommet. Et cependant, à tout prix elle rêvait d'y arriver puisqu'à tout prix elle s'était résolue à devenir une sainte.

Tout à coup une pensée lui vint : Si au lieu de tenter l'escalade, elle se faisait porter ? Dans la maison des riches, pensa-t-elle, il y a bien des ascenseurs. Pourquoi n'y en aurait-il pas dans la maison de son Père céleste ?

Et puisqu'au fait Dieu est *Père*, pourquoi ne lui demanderait-elle pas à lui-même de la prendre dans ses bras divins pour la porter jusque là-haut, à cette région en apparence inaccessible, mais si désirable, du pur amour, et d'être ainsi son ascenseur ?

Quand elle était petite, sans doute plus d'une fois, retenue au bas d'un escalier qu'elle ne pouvait gravir, a-t-elle vu sa mère, appelée par ses cris, descendre la chercher et l'emporter de même.

Si Dieu, lui aussi, voulait ! Mais voudra-t-il ?... Après tout, pourquoi pas ? D'une mère il a la tendresse. Mieux que cela. N'a-t-il pas dit que quand même une mère oublierait son enfant, lui ne nous oublierait jamais ?

Et la voilà qui du regard interroge son Père du ciel. Ce n'est jamais en vain que l'on regarde vers Lui. La preuve, c'est qu'il sourit à cette petite âme qui L'implore. Et quand elle Lui demande si elle peut approcher sans crainte et espérer que son désir se réalise, des paroles très douces lui reviennent en mémoire qui sont la réponse de Dieu à sa bonne volonté :

« Laissez, laissez les petits enfants venir à moi ! »

Et encore : « Si quelqu'un est tout petit, qu'il vienne ! » Ce qui revient à dire : On ne porte pas les grandes personnes, mais seulement les petits enfants. Si donc tu veux que je te porte au sommet de la montagne de l'amour, fais-toi enfant, fais-toi petite. Plus tu seras petite et plus je mettrai d'empressement et d'amour à te porter.

Mais justement, tel est depuis longtemps, depuis toujours, le penchant de son cœur. Un attrait mystérieux pour l'humilité la pousse à s'abaisser toujours et toujours davantage. Sa joie, c'est de se voir petite et faible ; c'est de sentir son impuissance naturelle à tout bien ; c'est d'ouvrir les yeux tout grands sur son néant.

Petite, elle l'est vraiment dans le sens où Dieu le veut. Et pour ce qui est d'avoir à son égard des sentiments d'enfant, rien non plus n'est plus doux à son âme. Car ce qui l'attire le plus fortement vers Dieu, c'est sa Bonté infinie, sa Miséricorde et son Amour, tout ce par quoi il est Père, plus père que tous les pères d'ici-bas.

Aussi, avec quel élan de confiance elle se jette dans les bras de Dieu pour se livrer à lui et lui dire : « Je ne suis qu'une enfant impuissante et faible, mais c'est ma faiblesse même qui me donne l'audace de m'offrir comme victime à votre amour miséricordieux. Me voici, ô mon Père, dans vos bras. Portez-moi vous-même sur la plus haute cime de l'Amour ! »

Je ne sais, MM., s'il vient à la pensée de quelques-uns en m'écoutant, de dire qu'un tel moyen est par trop enfantin et qu'en vérité, c'est déprécier la sainteté que de la montrer sous ce jour.

A quoi je réponds d'abord qu'il faut à une âme plus de virilité qu'on ne pense pour se faire toute petite avec Dieu. Car cela ne se peut que si elle est très humble, — mais l'humilité n'est pas une petite vertu ; — et que si elle est très simple, — mais la simplicité qui est si naturelle aux enfants, n'appartient guère dans l'ordre surnaturel qu'aux âmes déjà avancées dans les voies spirituelles.

Qu'on ne dise pas non plus que c'est là favoriser l'inertie et tomber dans le quietisme. Car en vérité, — et j'espère vous le prouver tout à l'heure, — je ne connais pas de piété plus agissante que celle de la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant Jésus.

Ne pensez donc pas que si celle-ci prend place dans l'*ascenseur divin* ce soit pour s'épargner de la peine, pour moins agir ou moins souffrir ; ou encore pour pratiquer je ne sais quelle perfection à l'eau de rose qui, sous la gentillesse du procédé, cacherait mal la pauvreté de la vertu et ne chercherait en fin de compte que des douceurs sensibles dans des caresses divines.

La Bienheureuse Thérèse n'est pas une sentimentale : sa manière de comprendre l'amour n'a rien de mièvre ni de puéril.

Elle n'est pas une égoïste non plus. Ce qu'elle cherche entre les bras de Dieu, c'est moins, c'est mille fois moins son plaisir à elle-même ou son intérêt que le bon plaisir de Dieu.

« Ce n'est pas moi que j'aime, s'écrie-t-elle ; c'est le bon Dieu ! »

« Je ne désire pas pour moi l'amour sensible. Pourvu qu'il soit sensible pour Jésus, cela me suffit... Oui, de le savoir heureux suffit à mon bonheur. »

Et encore : « Ma consolation à moi, c'est de n'en pas avoir. »

Mais peut-être pour plus tard escompte-t-elle des compensations magnifiques ?

« Non, dit-elle, mon ambition n'est pas d'amasser des mérites pour le ciel. Je veux, ô mon Dieu, travailler pour votre seul amour, dans l'unique but de vous faire plaisir. »

Du moins espère-t-elle se couvrir de gloire en glorifiant Dieu ? N'en croyez rien. « Les grands saints, dit-elle, ont travaillé pour la gloire de Dieu ; mais moi qui ne suis qu'une toute petite âme, je travaille pour son unique plaisir. Je veux être dans la main du bon Dieu une fleurlette, une rose inutile, mais dont la vue et le parfum lui soient pourtant comme un délassement, une petite joie de surcroît. »

Que pensez-vous, Messieurs, de cette sorte d'amour ? Craignez-vous encore qu'il soit intéressé ? Alors voici de quoi vous rassurer : « J'aime tant le bon Dieu, confiait-elle, que je voudrais lui faire plaisir sans qu'il sache que c'est moi. » Et voyez la délicieuse raison qu'elle en donne : « Le sachant et le voyant, dit-elle, il est comme obligé de me le rendre et je ne voudrais pas lui donner cette peine. »

Convenez que ce sont là de bien beaux sentiments.

Il est vrai que les sentiments sont peu de chose quand ils ne se traduisent pas par des œuvres. La Bienheureuse Thérèse ne l'ignorait pas et nous allons voir ce qu'elle en pense. Mais ici je préfère citer ses propres expressions. Car il s'agit de l'une des pages les plus délicieuses qui soient sorties de sa plume, et je ne voudrais pas en altérer la fraîcheur.

Elle vient de se demander comment, petite enfant qu'elle est au bras de Dieu, elle pourra lui témoigner son amour puisque l'amour se prouve par les œuvres.

« Eh bien, dit-elle, le petit enfant jettera des fleurs... il embaumera de ses parfums le trône divin, il chantera de sa voix argentine le cantique de l'amour. »

Elle continue en s'adressant à Dieu : « Oui, ô mon Bien-Aimé, c'est ainsi que ma vie éphémère se consumera devant vous. Je n'ai pas d'autre moyen pour vous prouver mon amour que de jeter des fleurs : c'est-à-dire de ne laisser échapper aucun petit sacrifice, aucun regard, aucune parole, de profiter des moindres actions et de les faire par amour. Je veux souffrir par amour et même jouir par amour ; ainsi je jetterai des fleurs. Je n'en rencontrerai pas une sans l'effeuiller pour vous... et puis je chanterai, je chanterai toujours, même s'il faut cueillir mes roses au milieu des épines ; et mon chant sera d'autant plus mélodieux que ces épines seront plus longues et plus piquantes. »

Où je ne m'y connais pas, ou voilà en vérité une bien jolie page de poésie.

Voulez-vous me permettre de vous en faire une traduction toute prosaïque ? Cela veut dire : « Je ne rencontrerai pas une occasion de me vaincre, de faire quelque chose de pénible sans m'y porter aussitôt. Et plus cela me coûtera et plus je serai contente. »

Comparez les deux textes : ne voyez-vous pas toute la différence ? D'un côté, cueillir des fleurs : quoi de plus doux ?... De l'autre, se vaincre : quoi de plus dur ? Et pourtant d'un côté comme de l'autre, le sens est le même. D'où vient alors la différence ? De la forme, poétique là et prosaïque ici ? Non, MM., la différence, toute la différence vient de l'amour. D'un côté, c'est le sacrifice tout pur et la croix toute nue ; de l'autre, c'est le sacrifice vu dans le rayonnement de l'amour, c'est la croix recouverte de fleurs. Eh bien ! cette croix recouverte de fleurs, c'est toute la manière d'aimer de la Bienheureuse Thérèse.

Vous connaissez assurément cette image par laquelle on l'a le plus popularisée et qui nous la montre étroitement et pressant sur son cœur un crucifix qu'elle recouvre d'une jonchée de fleurs.

Cette image, parfaite de vérité, est d'un symbolisme admirable.

Entre les mains de la Bienheureuse, l'amour a fleuri toute chose et la croix plus que tout. L'amour a été pour elle, dirai-je une baguette enchantée ? dirai-je plutôt une sorte de pierre philosophale ? disons mieux encore quelque chose de divin par quoi il lui a suffi de toucher toute douleur et tout sacrifice pour les revêtir de beauté et de charmes et les changer en joies.

Mais c'est aussi ce qui explique que plusieurs ont pris le change à son sujet, car de même que dans sa Communauté, autrefois, certaines de ses compagnes ne la voyant pas faire d'efforts pour pratiquer la vertu, en concluaient qu'elle n'en faisait point, en quoi elles se trompaient si fort ; — de même ceux qui, voyant sa douce figure émerger au-dessus d'un bouquet de roses, ont cru à cause de cela que tout n'avait été que douceur et suavité dans sa « petite voie », se sont mépris étrangement sur son compte. Ils n'ont pas pris garde que la croix était là, à demeure, sous ces roses et que celles-ci lui avaient coûté bien des douleurs, car souvent il lui avait fallu les cueillir dans des buissons d'épines et au prix de blessures fort douloureuses pour la nature sensible. Ils n'ont vu que les fleurs, n'ont entendu que les chants, et ne se sont pas doutés que ces chants n'étaient là que pour masquer la souffrance, et que lorsqu'ils étaient le plus mélodieux, c'était alors que les épines rencontrées par la main de l'enfant étaient plus longues et plus piquantes.

« Aux yeux des créatures, a pu dire la Bienheureuse Thérèse, quelques jours avant de mourir, ma vie a toujours revêtu les plus riantes couleurs ; il leur a semblé que je buvais une liqueur exquise, et c'était de l'amertume ! Je dis de l'amertume et pourtant ma vie n'a pas été amère, car j'ai su faire ma joie et ma douceur de toute amertume. »

Pardonnez-moi, MM., d'avoir tant insisté sur ce point. Ce n'était peut-être pas inutile. Car il est arrivé parfois qu'on a défigurée la Bienheureuse Thérèse en la représentant comme une petite gâtée du bon Dieu qui était née parfaite et n'avait point eu à lutter pour le devenir, et dont l'existence toujours sereine, n'avait jamais vu s'assombrir son beau ciel toujours bleu. La vérité est qu'elle a beaucoup souffert ; elle a vaillamment combattu contre sa nature sensible à l'excès, et sa mortification comme son renoncement ont été continuels.

Mais aussi, tout ce qu'elle en a fait, c'était, nous l'avons dit : pour faire plaisir au bon Dieu et rien de plus. Et tout cela, elle le faisait, elle le souffrait, elle l'offrait avec la délicieuse délicatesse d'un enfant qui ne voulait perdre absolument aucune occasion de contenter et de réjouir son Père céleste. Car, disait-elle, « à ma mort, quand je verrai le bon Dieu si bon qui vaudra me combler de tendresses toute l'éternité, et que moi je ne pourrai plus jamais lui prouver la mienne par des sacrifices, cela me sera impossible à supporter si je n'ai pas fait sur la terre tout ce que j'aurai pu pour lui faire plaisir. »

* * *

À force de jeter du bois dans un foyer déjà ardent, on finit vite par allumer un incendie.

Le cœur aussi est un foyer et l'amour une flamme, et lorsque, dans un cœur, l'amour fait feu de tout bois, quand tout lui est bon pour s'aviver, bien vite il prend lui aussi des proportions d'incendie.

Il en est ainsi dans tous les cœurs de saints. Il en fut ainsi dans celui de notre Bienheureuse. Qui pourrait en douter s'il se rappelle ce que nous venons de dire de ce vrai séraphin qui ne savait plus qu'une chose : aimer, et qui, ne vivant que pour l'amour, transformait tout en amour ?

Et cependant à ses yeux, tout cela n'était rien. Quand elle se mettait en face de Dieu, et qu'elle comparait son amour pour Lui à l'amour dont Lui-même l'enveloppait, elle avait, nous l'avons dit, l'impression de quelque chose de si petit et de si rien que ce n'était pas même une goutte d'eau auprès de l'Océan. Et ce qu'elle rêvait, c'était de faire entrer dans son cœur l'Océan... cet océan d'amour qu'est le Cœur du bon Dieu. Mais le moyen ?

Ici, MM., nous arrivons à la dernière phase, la plus sublime, de cette admirable vie d'amour. C'est ici qu'intervient un élément nouveau dont nous n'avons pas encore parlé et qui en est avec l'amour et immédiatement après lui, le principal ressort : la confiance. Mais une confiance étonnante, très pure parce qu'elle ne s'appuie sur rien d'humain, immense aussi en ce qu'elle se fait grande comme la bonté de Dieu qui lui sert tout à la fois de fondement et de mesure. On ne saurait nier qu'à ce point de vue la Bienheureuse Thérèse ait reçu une grâce très particulière qui consiste dans une intelligence extrêmement vive et pénétrante de la Miséricorde divine.

Dieu, à ses yeux, avant tout et par-dessus tout, est un père, mais un

père d'une bonté, d'une tendresse, d'une mansuétude indicibles, dont le bonheur est de donner, la joie de pardonner et la gloire d'élever jusqu'à soi le néant pour lui faire partager ses richesses et son bonheur. Elle voit tous les attributs divins dans un rayonnement incroyablement de Miséricorde et d'Amour et tous lui en apparaissent revêtus, tous, sans en excepter la justice, et la justice même plus que les autres.

Or, c'est dans le cœur de ce Père si bon que se trouve enfermé l'océan de l'amour.

Et la trouvaille, l'invention de génie de la Bienheureuse Thérèse a été de penser qu'elle pouvait attirer à elle, à force de confiance, cette immensité d'amour, pour en être inondée, et ces flammes de la divine charité pour en être entièrement consumée. Ça a été de croire que ni sa faiblesse naturelle, ni sa petitesse extrême n'y seraient un obstacle, mais qu'au contraire plus elle se verrait voisine du néant et rien et plus elle serait « propre aux opérations de l'Amour consommant et transformant », que plus elle était misérable et plus elle serait une proie tout indiquée pour l'Amour.

« Je ne suis, s'écrie-t-elle, qu'un enfant faible et impuissant. Mais c'est ma faiblesse même qui me donne l'audace de m'offrir en victime à l'Amour. »

Et la raison, sans s'en douter très philosophique et très théologique aussi qu'elle en donne, c'est qu'un amour infini, pour se satisfaire pleinement a besoin, dit-elle, de s'abaisser jusqu'au néant, pour transformer en feu ce néant.

Et c'est alors qu'elle s'offre en victime d'holocauste à l'Amour miséricordieux du Bon Dieu, le suppliant « de la consumer sans cesse, de laisser déborder en elle les flots de tendresse infinie qui sont renfermés en lui, pour qu'ainsi elle devienne martyre de son Amour. Elle demande que ce martyre, après l'avoir préparée à paraître devant Lui, la fasse enfin mourir et que son âme s'élance sans retard dans l'éternel embrassement de son Miséricordieux Amour ! »

Je ne sais, MM., si je m'explique clairement. Si Dieu m'en a fait la grâce, vous devez comprendre que dans la spiritualité de la Bienheureuse Thérèse, il y a comme deux théâtres où se joue ce grand drame de l'Amour : l'un, c'est son cœur où son amour d'enfant est sans cesse occupé à jeter à Jésus les fleurs du sacrifice ; l'autre c'est le cœur de Dieu, où sa confiance va frapper avec une force irrésistible et inlassable pour en faire jaillir l'amour sans limite et sans borne. . . Deux théâtres, je ferais peut-être mieux de dire deux étages superposés dont on ne peut retrancher l'un sans découper l'édifice, ni supprimer l'autre sans lui enlever sa base et sa solidité. Car si quelqu'un, comprenant mal la pensée de la Bienheureuse, prétendait, sans faire tout d'abord ce qui dépend de lui pour croître dans le divin amour, arriver à le posséder par le seul fait de sa confiance, il bâtirait sur le sable et n'édifierait que des ruines.

Voici sur ce sujet, la vraie pensée de Sœur Thérèse : « Il faut, dit-elle, faire tout ce qui est en soi, donner sans compter, se renoncer constamment, en un mot prouver son amour par toutes les bonnes œuvres en notre pouvoir. Mais à la vérité, comme tout cela est fort peu de chose, il est urgent de mettre sa confiance en Celui qui seul sanctifie les œuvres et de s'avouer des serviteurs inutiles, espérant que le bon Dieu nous donnera par grâce, tout ce que nous désirons. »

Vous le voyez : il faut commencer par faire tout ce qui est en soi. Et quand c'est fait, croire qu'il n'y a rien de fait encore. Alors attendre, espérer que le bon Dieu fera par grâce, ce à quoi la volonté est impuissante.

Par grâce ! . . . Ce n'est donc pas un dû que l'âme réclame en réclamant cette immensité d'amour. Ce n'est pas au titre de la justice ; c'est au nom de la Miséricorde.

Sans doute, en aimant, elle a disposé Dieu à l'exaucer. Rien de plus vrai : « Je ne lui ai jamais donné que de l'amour, aimait à dire la bienheureuse ; Il me rendra de l'amour. » Et nous savons bien quelle sorte d'amour elle lui a donné : elle n'a pas cessé de lui jeter des fleurs. C'est ce qu'elle appelait *le prendre par des caresses*. Oh ! la belle expression, et combien lumineuse ! Comme elle éclaire toute cette question !

« Je l'ai pris par des caresses et c'est pour cela que je serai si bien reçue ! »

Vous le voyez, c'est par des caresses d'enfant qu'elle s'empare comme d'assaut du Cœur de son Père céleste. Et c'est en cela que consiste son génie propre. Et c'est ce qui m'autorisait à vous dire qu'elle était allée par l'amour à l'amour, par un amour d'enfant à un amour géant. Mais encore une fois cet amour géant, son cœur d'enfant l'attendait, l'implorait comme une grâce, ne comptant

en fin de compte pour l'obtenir que sur la confiance : « C'est la confiance, disait-elle, et rien que la confiance qui doit nous conduire à l'amour. » Et blottie sur le cœur de son tendre Père, toute livrée à sa volonté sainte dans un total abandon, elle ne comptait que sur lui pour réaliser ses immenses désirs, plus grands que le monde.

Ne pensez pas toutefois que cette marche en apparence radieuse à la conquête de l'amour, n'ait été que l'envol triomphal d'une âme à qui la confiance ayant donné des ailes, il suffisait de se laisser porter à travers un ciel toujours bleu.

En vérité, sa confiance comme son amour a dû s'affermir et subsister au milieu des épreuves. Toute sa vie, elle a vécu, comme l'on dit, dans la foi pure. Son vol d'âme s'est fait habituellement à travers des brouillards quand ce n'a pas été au milieu de tempêtes. Dans ses dernières années surtout, de terribles tentations contre la foi, toujours vaincues et toujours renaissantes, ont fait de sa vie un douloureux martyre. Ce n'était pas un voile, disait-elle, mais un mur qui se dressait entre elle et le ciel.

Elle disait alors simplement : « Je crois qu'ils veulent voir là-haut jusqu'où je pousserai ma confiance... Mais quand même Dieu me tuerait, j'espérerais encore en Lui... Il se lassera plus vite de me faire attendre que moi de l'attendre. »

Et c'était alors pour elle le moment de la joie parfaite, le moment de pousser sa confiance jusqu'aux limites extrêmes, sachant bien que derrière les tristes nuages et derrière la sombre muraille, son doux soleil d'Amour brillait encore. »

Mais, MM., je sens combien ma parole est impuissante à rendre des pensées si délicates et si fortes tout ensemble. Aussi je préfère, en terminant, laisser la parole à la Bienheureuse Thérèse elle-même, en vous citant la page qui termine l'Histoire de sa vie.

Elle vient de dire ses grandes ambitions, ses immenses désirs d'amour. Et elle ajoute :

« Comment une âme aussi imparfaite que la mienne peut-elle aspirer à la plénitude de l'amour ? Quel est donc ce mystère ? Pourquoi ne réservez-vous pas, ô mon Dieu, ô mon unique Ami, ces immenses aspirations aux grandes âmes, aux aigles qui planent dans les hauteurs ? Hélas ! je ne suis qu'un pauvre petit oiseau, couvert seulement d'un léger duvet ; je ne suis pas un aigle. J'en ai seulement les yeux et le cœur... Oui, malgré ma petitesse extrême, j'ose fixer le soleil divin de l'amour et je brûle de m'élancer jusqu'à lui ! Je voudrais voler, je voudrais imiter les aigles ; mais tout ce que je puis faire, c'est de soulever mes petites ailes : il n'est pas en mon petit pouvoir de m'envoler. »

« O Verbe, ô mon Sauveur ! c'est toi l'Aigle que j'aime et qui m'attires ! C'est toi qui, t'élançant vers la terre d'exil, as voulu souffrir et mourir afin d'enlever toutes les âmes et de les plonger jusqu'au centre de la Trinité Sainte, éternel foyer de l'amour ! C'est toi qui, remontant vers l'inaccessible lumière, restes caché dans notre vallée de larmes sous l'apparence d'une blanche hostie et cela pour me nourrir de ta propre substance. O Jésus ! laisse-moi te dire que ton amour va jusqu'à la folie... Comment veux-tu, devant cette folie, que mon cœur ne s'éclane pas vers toi ? Comment ma confiance aurait-elle des bornes ?

« Ah ! pour toi, je le sais, les saints ont fait aussi des folies, ils ont fait de grandes choses, puisqu'ils étaient des aigles ! Moi, je suis trop petite pour faire de grandes choses, et ma folie, c'est d'espérer que ton amour m'accepte comme victime ; ma folie, c'est de compter sur les Anges et les Saints pour voler jusqu'à toi avec tes propres ailes, ô mon Aigle adoré. Aussi longtemps que tu le voudras, je demeurerai les yeux fixés sur toi, je veux être *fascinée* par ton regard divin, je veux devenir la proie de ton amour. Un jour, j'en ai l'espoir, tu fondras sur moi et, m'emportant au foyer de l'amour, tu me plongeras enfin dans ce brûlant abîme, pour m'en faire devenir à jamais l'heureuse victime. »

Et quand, en effet, eut sonné pour elle l'heure suprême, à la fin d'une agonie terrible qui avait été sans consolation, on la vit soudain se redresser comme appelée par une voix mystérieuse et fixer un peu au-dessus de la statue de Marie — celle qui lui avait souri dans son enfance, — un regard brillant de paix céleste et de bonheur indicible qui semblait dire : « S'il fut si doux le désir de l'amour, qu'est-ce donc de le posséder et d'en jouir à jamais ! » L'extase d'amour dura environ le temps d'un *Credo* et son âme disparut soudain, emportée par l'Aigle divin dans les splendeurs du ciel.

MM., l'une des plus profondes émotions de ma vie de prêtre, je l'ai ressentie un matin de l'été dernier où j'eus le bonheur de célébrer la sainte messe dans la petite infirmerie où elle mourut. L'autel, extrêmement modeste, est placé juste au-dessous de l'endroit où le regard de la sainte mourante se fixa en ce moment suprême.

Et juste à cet endroit, des mains pieuses ont peint sur la muraille un aigle, les ailes déployées, qui s'envole, emportant sur son épaule, une colombe blanche.

Doux symbole... Saisissante image !

Mais où mon bonheur fut à son comble, ce fut quand, élevant la sainte Hostie, je me rappelai que je tenais dans mes mains l'Aigle divin lui-même qui était venu là, ravir cette douce colombe... et je le priai de redescendre encore pour appeler et chercher d'autres âmes. Et, ne pouvant mieux faire, je lui offris la touchante prière par laquelle la Bienheureuse Thérèse a clos l'Histoire de son Âme :

« O Jésus, que ne puis-je dire à toutes les petites âmes ta condescendance ineffable ! Je sens que si, par impossible, tu en trouvais une plus faible que la mienne, tu te plaindras à la combler de faveurs plus grandes encore, pourvu qu'elle s'abandonnât avec une entière confiance à ta miséricorde infinie !

» Mais pourquoi ces désirs de communiquer tes secrets d'amour, ô mon Bien-Aimé ? N'est-ce pas toi seul qui me les as enseignés et ne peux-tu les révéler à d'autres ? Oui, je le sais et je conjure de le faire : je te supplie d'abaisser ton regard divin sur un grand nombre de petites âmes ; je te supplie de te choisir en ce monde une légion de petites victimes, dignes de ton Amour ! »

* * *

Messieurs, j'ai fini.

Mais quelle étrange idée le monde se fait-il donc de l'amour pour croire qu'il n'y a que les créatures qui méritent d'être aimées et ne pas même soupçonner que Dieu, en fin de compte, est le seul objet qui soit vraiment digne d'amour !

Voyez comment on se passionne pour tout ce qui touche à l'amour. On ne parle que de cela ; on ne semble vivre que pour cela. Les idylles et les drames de l'amour font le sujet de presque toutes les conversations, comme ils font celui de toute une littérature. On ne conçoit pas un roman, ni une pièce de théâtre dont l'amour ne soit l'âme, le ressort et l'intrigue. Mais c'est toujours et uniquement l'amour humain, l'amour des créatures.

MM., quand vous voudrez vous reposer de cette monotonie et trouver tout à la fois mieux qu'une idylle et plus qu'un drame d'amour humain, prenez l'*Histoire d'une Âme*, telle qu'elle est sortie de la plume, ou, pour mieux dire, du cœur de la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant Jésus. Lisez-la à la lumière que j'ai essayé de vous montrer, et vous verrez ce que la pure littérature est impuissante à exprimer, à savoir l'amour parfait, celui dont parle l'Imitation, qui vient de Dieu et qui ne peut se reposer qu'en Dieu après avoir dépassé toute créature... Vous y verrez que le cœur humain, en se tournant vers Dieu, bien loin de s'atrophier, se grandit à la hauteur de l'infini et que c'est en aimant Dieu qu'il peut atteindre à sa plénitude.

Vous y verrez que ce même cœur, livré tout à Dieu, ne s'est pas pour cela desséché dans ses fibres naturelles et que la grâce perfectionnant la nature dans ce qu'elle a de bon, bien loin de la détruire, le cœur des saints reste encore le refuge suprême de toutes les tendresses humaines.

Vous y verrez enfin tomber un préjugé, celui qui prétend que la vie religieuse contemplative est mortelle pour le cœur, puisqu'en le tenant à l'écart des œuvres de la charité, il le concentre dans l'égoïsme. Rien n'est plus faux.

Vous en aurez la preuve si, continuant votre lecture, vous la poursuivez à travers les quelques milliers de pages où se prolonge depuis vingt-cinq ans qu'elle est morte, la vie de la Bienheureuse Thérèse. Je parle de sa vie glorieuse et à jamais féconde. Je parle de sa pluie de roses.

Dites-moi, MM., peut-on dire qu'elle fut stérile, cette vie qui a procuré à l'église et au monde entier, une telle pluie de grâces, une telle immensité de bienfaits, tant de guérisons miraculeuses, de prodigieuses conversions, de faveurs de toute sorte et, pour tout dire en un mot, d'amour ?

Oh ! que la Bienheureuse avait donc raison de s'écrier en réponse à cette injuste calomnie qui voue les âmes à la stérilité lorsqu'elles se donnent tout à Dieu :

T'aimer, Jésus, quelle perte féconde !...

De ces grâces, il y en a eu, je le sais, d'abondantes et de fort grandes pour votre chère Belgique où la Bienheureuse Thérèse est si aimée.

Et comment, à son tour, n'aimerait-elle pas cette terre par excellence du dévouement et de l'honneur, où l'amour de la justice est si grand et si fort qu'il a suffi, un jour, à dresser de nouveau dans un geste sublime, David en face de Goliath. Et le petit David a terrassé encore une fois le géant Goliath. Oui, parce que Dieu combattait avec vous qui combattiez pour la justice, et aussi, — il est permis de le penser, — parce que les saintes de France étaient là, planant au-dessus de la Belgique martyre. Et l'amour une fois encore fut plus fort que la haine. Que toujours compatissante et bonne, la Bienheureuse Thérèse achève de panser vos plaies toujours douloureuses et qu'elle guérisse les nôtres, toujours profondes, pour que dans la paix enfin définitivement assise, — pour autant que celle-ci peut l'être sur la terre, — elle fasse entre les peuples et au-dessus d'eux, à jamais régner et triompher l'AMOUR !

G. MARTIN,
Supérieur des Missionnaires
diocésains de Vendée.



Catholiques Belges

soutenez notre effort

d'apostolat intellectuel

ABONNEZ-VOUS à la

Revue Catholique des idées et des faits

la plus importante revue belge
renseignant sur tous les problèmes religieux, politiques, sociaux, littéraires, artistiques.



Une civilisation en quatre ans

La plupart des soldats faits prisonniers devant Namur furent dirigés sur le Hanovre sous bonne escorte, riches de leurs deux mains, mais privés du peu qu'ils pouvaient posséder d'autre : de leur canif, — ça coupe ; de leurs allumettes, — ça brûle ; de leur tabac et de leur pipe, — ça console. Ainsi délestés, réduits à un dénuement qui ne pouvait être

aggravé, sans friser la nudité, ils furent lâchés dans la lande au milieu d'un cordon de sentinelles.

C'était le 3 septembre 1914, premier jour d'une captivité qui devait durer cinquante mois.

Mais il est bien évident que le 11 novembre 1918 ne trouva pas nos gaillards assis en rond sur la bruyère, sans canifs, sans allumettes ni sans pipes, sous la garde des fringants *landwehr* qui les y avaient menés. A l'armistice, la bruyère avait disparu pour faire place à un camp immense, et les prisonniers allumaient leurs cigarettes avec des briquets, sous l'œil envieux de *landsturms* podagres.

Partis de rien, et par étapes laborieuses, ils en étaient arrivés, en quatre ans, à un tel raffinement de « civilisation » que pas plus qu'Athènes ni Rome leur camp n'échappa à la décadence.

Ce sont les phases de son histoire que retracent ces notes rapides.

* * *

Première période, ou période de la belle étoile.

On dort sur le sol nu de neuf heures du soir à minuit. A minuit, réveillé par un froid intolérable, on se relève et on bat la semelle jusqu'à l'aurore, à la lueur de quelques brasiers rougeoyants autour desquels se profilent la silhouette des sentinelles et la sinistre dentelure des baïonnettes-scies.

Dès l'aurore on vagabonde dans la plaine, *quaerens quid devoret*. Hélas ! rien à dévorer, sinon le bout de pain que l'on ménage et dont on ne se dessaisit pas, car le voisin le convoite et n'attend qu'un moment d'inattention pour bondir dessus : *captivus captivo lupissimus*.

On ne se lave pas ; on parle peu ; on songe à peine.

Les heures sont longues, désespérément.

Les barbes poussent et les visages se patinent.

A la nuit tombante on se couche, comme une masse, où l'on se trouve être à trois ou quatre, pour se pelotonner et avoir moins froid. Et l'on s'endort en mâchonnant des miettes de pain retrouvées au fond d'une poche.

Demain sera comme aujourd'hui, avec la figure plus noire et la barbe plus drue.

Deuxième période, ou période des huttes.

Octobre.

Il faut songer à hiverner.

Des indigènes audacieux subtilisent des bûches, creusent, étonnement, maçonnent, et se font un « chez soi », comme les taupes.

L'indigène vit moins isolé qu'à la précédente période. Le « on » anonyme et impersonnel disparaît ; le « moi » s'affirme. La menace du froid suscite le groupement. Trois à six copains forment une *bande*. Chacune de ces *bandes* se bâtit une hutte, construite sur un alignement relatif formant de vagues ruelles : « Avenue de la Misère », Drève de l'Opulence », « Boulevard de la Faim ».

Des rapports se créent entre différentes *bandes*. Rapports d'amitié et surtout rapports d'intérêts.

Avec une bêche volée un inventeur génial taille des morceaux de bois et leur donne forme de couteaux. Il ne doit plus mordre à même sa miché. C'est un progrès.

Un individu de la peuplade suzeraine enfonce, un jour, un grand tuyau dans le sable. Il en jaillit de l'eau. C'est drôle, de l'eau... D'aucuns se précipitent et se débarbouillent comme des chats ; d'autres préfèrent conserver la cuirasse qui les protège du froid. Chacun est libre, après tout !

Une bande a résolu le problème de l'éclairage. Possesseur d'une boîte en fer-blanc, un esprit ingénieux y perce un orifice où il fiche une ficelle. Tous les soirs il va faire subrepticement son plein de pétrole à une lampe de poste. Illumination du home. C'est plus que du confort : c'est du raffinement.

Troisième période, dite des Baraques.

Novembre.

Grâce à l'arrivée d'un grand nombre de planches, de poutres et de clous fournis par la peuplade suzeraine, les prisonniers, définitivement devenus les indigènes de la lande, vont être logés dans des baraques qui grouperont différentes bandes. certains bohèmes — il en est toujours ! — regrettent le pittoresque des huttes ; l'indigène pratique apprécie le nouvel habitat, pour l'édification duquel il est malheureusement astreint à payer largement de sa personne.

Leur situation s'y améliore. De notables conséquences résultent de la stabilisation. Le genre de vie se modifie profondément.

Les indigènes s'organisent en familles, formées en dehors des bandes et fondées sur une sélection plus rigoureuse : famille dit plus que bande. Ces familles vivent en plus ou moins bonnes relations de voisinage, aussi longtemps qu'une question de mitoyenneté ou de « totos » ne les dresse pas les unes contre les autres...

La vie économique s'organise à son tour. Grâce au trafic devenu possible avec l'extérieur, le génie des affaires se manifeste chez les plus entreprenants des indigènes. Ils achètent pour revendre, en prélevant un bénéfice. Ils inventent le commerce, pour le plus grand profit de quelques-uns, et surtout pour le leur.

Un jour, des matières extraordinaires commencent à être importées par colis. Les principaux de ces ingrédients sont : le pâté national, le pain d'épice, le lait condensé et le miel artificiel. Nombreux échanges de produits entre indigènes, chacun préférant les provisions du voisin. Le troc naît et fait des victimes. Pourtant dans les familles règne un esprit équitable : les produits importés forment masse et sont consommés en commun. Les intérêts gastronomiques resserrent les liens familiaux.

Quatrième période, ou période du théâtre.

Les indigènes se civilisent de plus en plus.

Tous ont de vrais couteaux ; beaucoup ont des fourchettes et s'en servent. La cuisine fait d'ailleurs d'énormes progrès. Des boîtes en fer-blanc sont transformées en poêles ; on y fait du feu ; ce feu fait de la fumée ; la fumée attire la sentinelle, qui confisque le poêle. Conséquence : les indigènes se voient forcés de pratiquer en cachette les plaisirs défendus par l'autorité : fumer dans les baraques, cuisiner, dormir en plein jour. La civilisation engendre la dissimulation.

La vie du camp se modernise : les indigènes importent intensément ; le commerce prospère ; la monnaie devient d'usage général. L'industrie naît : des hommes de métier, tailleurs, cordonniers, menuisiers, s'installent et travaillent.

Des « Rouskis » font la lessive pour un hareng, et rincent les bols pour les restes de soupe qu'on y laisse. Les plus cossus des indigènes ont un « Rouski » attitré qui se charge fidèlement de toutes œuvres serviles. Il y a des maîtres et des subordonnés, — et des crises ancillaires, symptôme de haute civilisation.

La plupart des indigènes sont déceimment vêtus. Beaucoup sont rasés.

Un grand mouvement artistique se dessine. On inaugure un théâtre modeste. On y chante, on y déclame, on y joue. Des peintres, des musiciens, des conférenciers se révèlent. L'ancienne agglomération prend les allures d'une petite ville.

Aux moins perspicaces des observateurs, un ordre nouveau s'annonce, qui est la

Cinquième période, dite du cinéma, de la taverne et des conférences, connue aussi dans l'Histoire sous le nom d'Age d'or.

Période brillante et rapide comme l'éclair.

Par l'effet de l'émigration spontanée... sous la menace des baïonnettes, le camp se vide de tous les indigènes aptes au travail manuel, et ne compte bientôt plus que des spécimens variés d'indigènes « intellectuels ». Privé de ses éléments « costauds » et rustauds, le camp se cérébralise de plus en plus, et son intellectualisation se double, très naturellement, d'un grand raffinement de civilisation.

Le modeste théâtre est agrandi deux fois de suite ; dans des décors magistralement brossés, acteurs... et actrices évoluent et minaudent avec grâce et aisance, tandis qu'à l'autre extrémité du camp « documentaires » et « comiques » se déroulent au son d'un discret orchestre symphonique.

La taverne groupe autour de ses tables les gosiers secs et les amateurs de manille, pendant que d'autres indigènes, plus sérieux, s'abreuvent aux sources du savoir, à l'école assidûment fréquentée par ceux qui veulent compléter ou parfaire une lointaine instruction.

Opérateur dominical, le photographe recueille pour les générations futures le précieux sourire de l'indigène endimanché, auquel les chevaliers du blaureau et de la tondeuse ont fait une tête de circonstance, au « rhum et quinine »...

Au sein de cette civilisation perfectionnée, l'indigène bourgeois glisse sur la pente du fonctionnarisme, avant-coureur de la décadence. Il est à la veille de la

Sixième et dernière période, dite de la ruine.

Période lamentable...

Offusquée peut-être par l'éclat de la civilisation indigène, exaspérée certainement par des déboires extérieurs cuisants, la peuplade suzeraine découvre et met en œuvre le système des représailles.

Sous un prétexte puis sous un autre, tout disparaît : théâtre, cinéma, taverne, cours, conférences, — et intellectuels eux-mêmes, qui sont expédiés bien loin dans le Sud, pour soigner des vaches.

Pauvres intellectuels, pauvres vaches !

Nourri des classiques, l'intellectuel savait par Virgile tous les charmes de la vie champêtre, la poésie des campagnes, la fraîcheur des sources ombragées, les airs rustiques des pastoureaux aux pipeaux enchantés, le miel très suave et la paix des soirs. Il croit aux rêveries idylliques dans un paysage de Watteau, jusqu'au jour où un rustre lui met entre les mains une étrille et une fourche.

Levé au chant du coq, couché bien après les poules, l'indigène oublie vite les Bucoliques pour trimer jour après jour, mois après mois, saison après saison...

Fais les foins, fauche l'avoine, bats le blé, trace le sillon, ô indigène ! sème l'engrais, plante la patate, — et tire la carotte... jusqu'à la Paix.

Dans la grisaille d'un matin de novembre, l'intellectuel peut enfin ramasser ses hardes. D'un regard circulaire il embrasse le paysage agreste qui ne fut beau, pour lui, que le

dimanche, et comme Perrette il prend congé des bêtes et gens wurtembourgeoises :

Adieu, vœux, vaches, cowées... cochons.

Et tandis qu'à trop lentes journées l'intellectuel retourne à la vraie civilisation, les prisonniers restés au camp le quittent à leur tour.

Ce jour-là, les baraques branlantes, temples de leur grandeur et réduits de leur misère, se dressèrent seules dans la sinistre solitude de la *Lüneburger Heide*. La nature un instant expropriée s'y réinstalla en maîtresse, et la bruyère se reprit à fleurir, immense et rutilant linceul des indigènes alignés là-bas sous les croix de bois et qui y dorment, face au ciel qui les vit souffrir, — et tomber...

CHARLES DU BUS DE WARNAFFE.



La laïcisation du Serment

Je me plais à croire que mes lecteurs, pour ignorantistes qu'ils soient, connaissent tous de vieille date et contemplent avec admiration le laïcisateur Tribulat Bonhomet. Ce n'est pas d'hier qu'il siège au Parlement. En vain y pense-t-il sous maint pseudonyme : son génie finit toujours par le trahir. C'est lui, évidemment, c'est l'illustre auteur de la thèse sur la laïcisation du Souverain Pontife, qui réclame aujourd'hui celle du serment, car le propre de ce champion des lumières, pour qui « la Science est tout, absolument tout », c'est de ne jamais savoir ce qu'il dit.

* * *

Qu'est-ce que le serment ?

Plusieurs définitions en ont été données. Toutes s'accordent à reconnaître en lui la présence d'un double élément. Jurer, c'est prendre la Divinité à témoin de la vérité d'une affirmation ou de la sincérité d'un engagement. Jurer, c'est aussi appeler les vengeances divines sur la tête de celui qui, prenant à témoin la Vérité essentielle, Dieu qui jamais ne mentit, comme disait le moyen âge en ses fères chansons de geste, affirmerait le mensonge ou faillirait à son engagement.

En d'autres termes, le serment comporte, par sa nature, l'invocation et l'imprécation.

Jadis, aux époques brutales où il fallait frapper vivement les imaginations, l'imprécation contre le parjure, défi porté à la puissance divine, était toujours formulée en termes exprès : celui qui jurait déclarait, en des paroles d'une terrible énergie, renoncer à la miséricorde infinie s'il violait la parole donnée.

Aujourd'hui, dans bien des cas, l'invocation demeure expresse, mais l'imprécation ne s'exprime plus. Néanmoins le verbe *jur*er comprend toutes deux implicitement, et sans elles il ne saurait se concevoir de serment.

Le serment est donc un acte religieux et civil, religieux par sa nature, civil par la consécration de la loi, par la solennelle valeur et les graves conséquences qu'elle y attache.

Revenu de ce caractère, il traverse tous les âges. Tel il nous apparaît dans les législations primitives, dans les antiques traditions de l'Inde, de la Perse, de l'Égypte, de la Grèce. Le droit romain antérieur à Jésus-Christ proclame son caractère religieux ; le droit romain épuré par le Christianisme, dans les décrets de Constantin et de Justinien, le lui maintient. Le moyen âge, l'ancienne législation française le consacrent ensuite, jusqu'au seizième siècle.

Puis vient la Réforme qui multiplie, dans chaque pays, les sectes et les cultes. Jusqu'à ce moment l'unité des croyances avait entouré le serment de certains rites, de certaines solennités qui rattachaient cet acte religieux étroitement au culte catholique. A partir de la Ré-

forme, le serment se dépouille petit à petit de ces cérémonies et de ces formalités accessoires, tend à se séparer de toutes les confessions, à ne conserver plus que son caractère simplement religieux : les rites disparaissent ; l'essence, c'est-à-dire l'invocation divine et l'imprécation, demeure.

Dès avant la Révolution française, en bien des localités, le verbe *je jure* exprime seul l'acte du serment, et nul ne conteste la portée de ce verbe. Les juristes les plus célèbres, Cujas, Brisson, Ferrière, Domat, Frésius, professeur à Louvain, Hoberus reconnaissent que le verbe *jur*er contient à lui seul l'invocation et l'imprécation.

La Révolution de 1789 n'y change rien : l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative, dans leurs lois, continuent à imposer le serment avec les modes anciens de prestation, lui maintiennent son caractère religieux.

L'esprit jacobin et athée qui triomphe enfin dans la Convention élabore le Code du 3 Brumaire an IV : il y abolit le serment et le remplace par la simple promesse, mais, lui aussi, il atteste le caractère religieux du serment et le sens universellement attribué au verbe *jur*er, car, chose remarquable et significative, sous le régime du Code de l'an IV, on ne dit plus : *je jure*, on dit : *je promets*.

Bientôt après, sous le Consulat, le Christianisme reprend faveur. Bonaparte rétablit le serment. A partir du Concordat, le voici qui reparaît dans une foule de décrets et de lois, avec son caractère primitif ; c'est bien l'invocation religieuse que l'empereur a voulu restaurer, et il l'entoure de solennités religieuses. Les travaux et les rapports de Malleville, de Miot, de Jaubert, de Bigot-Préameneu, de Regnault de Saint-Jean-d'Angély en font unanimement foi. Sur ce point, parmi les juriconsultes du temps, en France et en Belgique, aucune contestation ne s'élève.

L'Empire succombe et la Belgique passe sous le sceptre de Guillaume I, qui publie l'arrêté-loi du 4 novembre 1814, dont l'article 1er est ainsi conçu :

« Toutes les fois que, dans une procédure quelconque, il y aura lieu à prêter le serment, il y sera procédé dans les formes usitées antérieurement à l'occupation de la Belgique par les armées françaises. »

Cet arrêté avait pour but de porter remède à une situation créée, en certaines parties du pays, par les lois françaises qui supprimaient dans la formule du serment l'invocation expresse de la Divinité et tenaient pour suffisant le verbe *jur*er qui renferme implicitement cette invocation. Les habitants de plusieurs localités des Pays-Bas, habitués à entendre le serment invoquer Dieu en termes explicites et à le voir s'accompagner de certaines formalités, ne se croyaient pas liés rigoureusement, à peine de parjure, par ce qu'ils appelaient le *serment français*. De là, des inconvénients et des abus auxquels para l'arrêté du 4 novembre. Pris pour dissiper un malentendu préjudiciable à la justice, il affirmait une fois de plus le caractère religieux qui est de l'essence de tout serment.

Il est donc indubitable en législation, en jurisprudence, en doctrine, que jamais on n'a conçu le serment dépouillé de ce caractère et qu'à toutes les époques, parler d'un serment civil, sécularisé, laïcisé, a été l'annonce d'un non-sens. En vain Tribulat Bonhomet avance-t-il que « les mots ont essentiellement la valeur qu'on leur prête ». Il serait plaisant, en vérité, qu'un Parlement d'illettrés — cela se trouve, dit-on — entreprit de vider de leur sens les vocables de l'idiome français, décidât, par exemple, à la majorité que sottise signifiera génie ou que le crime de rire au nez d'un Lycurgue de carrefour sera flétri du nom de sacrilège. Serait-il plus fort que de nous présenter comme un serment la promesse d'où l'on aurait chassé Dieu ?

* * *

On nous dit, il est vrai, que, si le serment est un acte religieux, on ne saurait l'imposer qu'au mépris de la Constitution qui garantit la liberté de conscience. Et voilà une inconstitutionnalité tardivement découverte ! Il appert, en effet, de cette mirifique trouvaille que ces trop naïfs constituants de 1830 auraient eux-mêmes, à leur insu transgressé, dans Constitution même, la Constitution. Cela semble roide, et rien n'est plus vrai. L'article 127 statue : « Aucun serment ne peut être imposé qu'en vertu de la loi. Elle en détermine la formule. » Et l'article 80 dispose que le Roi ne prend possession du trône qu'après avoir solennellement prêté, dans le sein des Chambres réunies, le serment dont le dit article fixe les termes. L'article 83 institue le même serment pour le régent.

La loi peut donc, de par la Constitution, imposer le serment, c'est-à-dire l'invocation de la Divinité, et la Constitution elle-même établit, pour le Roi et pour le régent, un serment obligatoire. Malgré tout,

SALLE DE L'UNION COLONIALE, 34, RUE DE STASSART, BRUXELLES

LES GRANDES CONFÉRENCES CATHOLIQUES

SOUS LES AUSPICES DE

SON EMINENCE LE CARDINAL MERCIER

CINQUIÈME ANNÉE

Prendront la parole cet hiver à la tribune des Grandes Conférences Catholiques :

- M. LEON BERARD, Ministre de l'Instruction Publique en France,
 LE GENERAL GOURAUD, Gouverneur militaire de Paris, (14 décembre),
 M. MAURICE PALEOLOGUE, ancien ambassadeur de France en Russie, (4 mars),
 M. BRAND-WHITLOCK, ancien ambassadeur des États-Unis à Bruxelles,
 M. HENRI BORDEAUX, de l'Académie Française, (28 janvier),
 M. MAURICE DONNAY, de l'Académie Française, (25 novembre),
 M. ANDRE LEFEVRE, Député, ancien Ministre de la Guerre, (en mars),
 M. G. K. CHESTERTON, (5 février),
 M. GONZAGUE DE REYNOLD, de l'Université de Berne, délégué de la Suisse à la Société des Nations, (15 janvier),
 M. LOUIS MADELIN, (21 décembre),
 M. JACQUES BAINVILLE, (8 avril),
 REVEREND PERE MARTIN, (12 février),
 MM. JEROME et JEAN THARAUD, (4 mars),
 M. ANDRE BELLESSORT, (1 avril),
 M. ANTOINE REDIER, directeur de la « Revue Française », (30 novembre),
 M. HENRI GHEON, (7 décembre).

La dixième conférence aura lieu le MARDI 4 MARS, par M. MAURICE PALÉOLOGUE :
L'AVENIR DE LA RUSSIE

Prix de l'abonnement à la série des seize conférences : 65 FRANCS (plus 2 fr. de location)
Carte d'entrée à une conférence : 10 francs

La location des places se fera, comme l'année dernière, par les soins de la Maison LAUWEREYNS, 36, TREURENBERG, tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 1/2 à 12 heures et de 2 1/2 à 5 heures.

Les conférences paraîtront dans LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS

Secrétariat des conférences : 38, BOULEVARD BOTANIQUE, Tél. : 29945

certaines affirment que le serment imposé est inconstitutionnel ! Le Roi et le régent n'ont-ils pas le droit, comme tout autre citoyen, de professer l'athéisme ? La Constitution distingue-t-elle entre le roi athée et le roi déiste, entre le régent déiste et le régent athée ? Les articles 80 et 83 violent donc la liberté de conscience du Roi et du régent, et l'article 127 celle de tous les Belges : ils contreviennent aux articles 14 et 15. Cela ne manque pas de drôlerie.

A parler sérieusement, que faut-il conclure ? Simplement que le principe absolu de la liberté de conscience n'est pas consacré, comme on se l'imagine à tort trop souvent, par notre Constitution ; que le droit de manifester ses opinions en toute matière a seul été garanti, mais non celui de pratiquer ces mêmes opinions ; que ce dernier comporte en son exercice des limites raisonnables et nécessaires, et que la Constitution entend les maintenir ; que l'obligation du serment est une de ces limites conservée en vue des nécessités supérieures de la justice et de l'ordre public.

Tel fut, du reste, et de tout temps, le sens que donnèrent à la Constitution les pouvoirs législatif et judiciaire spécialement chargés de l'interpréter.

Quelques jours à peine après qu'elle eut été décrétée, le Congrès national, mieux informé que personne assurément de ses propres intentions, portait un décret ressuscitant le jury et y maintenait, en termes formels, le serment des jurés. Le lendemain il établissait, par un nouveau décret, l'obligation et fixait les termes du serment exigé des membres de la Chambre des représentants et du Sénat, de tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif, des officiers de la garde civique et de l'armée et, en général, de tous les citoyens chargés d'un ministère ou d'un service public quelconque.

Depuis, sous des ministères divers, les Chambres interprétèrent sans cesse de la même manière le pacte fondamental ; à plusieurs reprises et dans des lois importantes, elles établirent l'obligation du serment. Ainsi la loi du 18 avril 1851 sur les faillites, ordonne aux créanciers du failli d'affirmer sous serment que leur créance est sincère et véritable et solennise cette affirmation par une explicite invocation de la Divinité, en ces mots : « Ainsi Dieu me soit en aide ». De même, la loi du 1^{er} juillet 1860 établit le serment pour les conseillers provinciaux et communaux, pour les députés permanents, les bourgmestres et les échevins.

Le pouvoir judiciaire, spécialement chargé de l'interprétation doctrinale des lois, eut, lui aussi, de fréquentes occasions de manifester son avis en cette matière. On sait que l'avant-dernier article de la Constitution abroge toutes les lois, tous les décrets, arrêtés, règlements et autres actes qui y sont contraires. Des incompatibilités les cours et tribunaux sont juges. Or, un grand nombre de lois antérieures à la Révolution belge instituent le serment. On a vu, différentes fois, des témoins refuser devant les magistrats de prononcer la formule du serment exigé d'eux en vertu de ces lois, alléguer, comme prétexte à leur refus, que cette formule blessait leurs convictions et invoquer, pour se soustraire aux exigences légales, la liberté de conscience. Chaque fois que ces incidents portèrent la question devant les cours, elles prononcèrent que le serment n'a rien d'incompatible avec la Constitution ; de nombreux arrêts de la Cour de cassation (parmi lesquels le premier et le plus important, rendu sur le magistrat réquisitoire du procureur général Leclercq et sous la présidence de M. Defacqz, ancien membre du Congrès) consacrèrent cette doctrine.

Il paraît difficile, en présence de ces hautes autorités, de prétexter encore, pour l'excuse d'une innovation désastreuse, une prétendue incompatibilité entre la Constitution belge et le serment judiciaire.

Cependant, il ne manque pas de publicistes qui persistent à affirmer cette incompatibilité. A les entendre, le serment dont il s'agit dans la Constitution de 1830, n'était, dans la pensée du constituant, que ce qu'ils appellent un *serment civil*, en d'autres termes, une simple affirmation judiciaire qui ne comporte aucune invocation de la Divinité. Ils basent leur thèse sur un passage du rapport fait par M. Raikem, au nom de la section centrale du Congrès. Voici ce passage :

« La section centrale a reconnu le principe que la formule du serment ne devait, en aucun cas, contenir rien de contraire à la liberté de conscience. Ce principe est la conséquence nécessaire d'une disposition déjà décrétée, qui proclame la liberté des cultes et des opinions. Exiger un serment qui serait contraire à cette liberté, ce serait violer l'une des bases fondamentales (oh ! ces métaphores 1830 : violer une base !) de la Constitution. Il existe des sectes qui rejettent le serment ; mais ces mêmes sectes admettent l'affirmation solennelle pour attester la vérité d'un fait ou pour prendre l'engagement d'accomplir une pro-

messe et, dans le sens de la loi civile, le serment n'est autre chose qu'une affirmation qui lie solennellement celui qui l'a prêté. »

On fait remarquer encore, à l'appui de cette thèse, que le serment politique imposé au Roi et au régent, et dont la formule est déterminée par la Constitution, est un serment absolument et uniquement séculier ; qu'en effet on n'y trouve aucun mot religieux, aucune invocation expresse de la Divinité, le verbe *jurar* y exprimant seul l'acte du serment ; qu'il en est de même dans le décret du 20 juillet 1831, concernant le serment des membres du Parlement et des fonctionnaires ; que là encore le verbe *je jure* exprime seul, sans invocation religieuse, l'acte du serment. Et l'on persiste à conclure à l'inconstitutionnalité de tout serment qui contient une invocation divine.

Il suffirait assurément, pour la réfutation de cette thèse, de rappeler le décret du 19 juillet 1831 qui restaure le jury et dont nous avons parlé déjà : en effet, ce décret rétablit le jury selon les dispositions du Code d'instruction criminelle de 1808 ; il spécifie quels sont les articles de ce code qui demeureront abrogés et les remplace par des dispositions nouvelles ; mais il se garde bien de toucher au serment des jurés qu'il maintient donc implicitement. Or, l'article 312 du code, qui fixe les termes de leur serment, comprend l'invocation expresse de Dieu. Le Congrès n'en eût-il pas modifié la formule, si la Constitution qu'il venait de décréter eût réduit le serment à n'être plus qu'une simple affirmation ? N'en eût-il pas modifié les termes, s'il les avait crus contraires aux libertés des opinions et des cultes qu'il venait de proclamer ? Il ne les a point modifiés ; donc le serment qu'il avait entendu maintenir dans la Constitution était bien le serment religieux et non ce qu'on appelle, par une évidente contradiction dans les termes, le serment civil.

Cette considération suffit à ruiner l'assertion de ceux qui soutiennent l'incompatibilité du serment religieux et des libertés constitutionnelles.

Mais on peut dire plus. Il est facile de démontrer que le constituant n'a pu avoir en vue, dans les articles où il est question du serment, que le serment religieux. La preuve historique est simple et nous l'avons faite tantôt. Personne n'avait jamais eu avant 1830, et nul ne pouvait avoir en 1830, la notion d'un serment dépouillé de son caractère religieux ; pareil serment eût été considéré universellement comme un non-sens. Nul n'a donc pu songer un instant à établir ce qu'on a depuis appelé le *serment civil* ; et si la Constitution, en déterminant la formule du serment à prêter par le Roi et par le régent, n'y a pas introduit une invocation expresse de Dieu, ce n'est point pour témoigner ainsi la volonté d'innover, c'est uniquement parce que, dans sa pensée, l'invocation expresse ne changeait rien à la nature du serment et par conséquent était inutile. D'ailleurs, s'il avait voulu rompre avec une tradition aussi ancienne que les sociétés humaines et changer le sens des mots, il aurait pris soin apparemment de s'en expliquer. Il n'a rien dit ; il s'est borné, dans l'article 127, à conserver le serment.

Cependant, objectera-t-on, que faites-vous du rapport de M. Raikem ? Ce que nous en faisons ? Nous l'invoquons. Mais, pour se convaincre qu'il confirme notre thèse, il ne faut pas en détacher un fragment, comme le font nos adversaires ; il faut le lire en son entier. Le passage souvent cité fait allusion aux *quakers* qui, dans leur culte où le serment est défendu comme un outrage à Dieu, tiennent l'attestation solennelle faite en âme et conscience pour un engagement envers Dieu et dès lors pour un véritable serment. C'est leur liberté que l'on a voulu sauvegarder, celle de citoyens qui croient en Dieu et se considèrent liés vis-à-vis de lui, mais reculent devant certaines formules, et non celle de citoyens qui ne croient pas en Dieu ; la concession est faite à ceux qui invoquent leur foi, non à ceux qui invoquent leur mécréance. On a voulu aussi sauvegarder la liberté des cultes en évitant de faire du serment un acte *confessionnel*, qui eût été contradictoire, cette fois, avec les articles 14 et 15 ; en se bornant à lui laisser son caractère *religieux*, acceptable pour quiconque proclame l'existence de Dieu.

Non seulement le rapport de M. Raikem ne prouve pas l'institution d'un prétendu serment laïc, mais il démontre à l'évidence qu'elle n'a même jamais été soupçonnée possible : il établit en effet la nécessité sociale du serment, seule garantie, en matière criminelle, de la véracité des témoins. Pour établir cette nécessité, il compare le serment et la simple promesse et donne au serment la préférence sur la promesse : comparaison et préférence seraient évidemment sans objet, n'auraient aucun sens, si le serment n'impliquait pas l'invocation divine, si c'était un prétendu serment civil, puisqu'il ne différencierait alors en rien de la promesse.

On peut ajouter une dernière remarque. L'auteur de ce rapport, devenu procureur général près la Cour d'appel de Liège, y traita, dans sa mercuriale de rentrée en 1844, la question du serment judiciaire. Les termes de ce discours montrent bien que jamais son auteur n'eut la conception d'un serment civil. Voici comment il y définit le serment : « C'est le témoignage le plus fort de la bonne foi des hommes. Car, prêter un serment, c'est prendre la Divinité même à témoin de l'engagement que l'on contracte, du fait que l'on affirme ; et l'on a toujours attaché à cet acte un caractère religieux ; on l'a toujours regardé comme une affirmation religieuse, *adfirmatio religiosa*, selon l'expression de l'auteur romain. » Il appelle encore le serment l'acte le plus saint, le plus solennel et le plus inviolable qui puisse lier la conscience de l'homme ; il appelle le parjure un abus sacrilège, une profanation, parce que, dit-il, « il profane l'auguste nom de la Divinité ». Plus tard, lorsque le témoin Malfaison eut refusé devant le tribunal correctionnel d'Anvers, en 1866, la prestation du serment légal, M. Raikem publia, dans le *Recueil de la Jurisprudence des tribunaux de première instance*, un article signé B., où s'affirmait la même thèse : « Le Congrès — y lisait-on — n'a jamais eu la pensée de supprimer l'invocation de la Divinité. »

Aucun doute n'est possible : M. Raikem renie Tribulat Bonhomét. La Constitution a permis à la loi d'imposer le serment et il s'agit bien, dans la pensée du Congrès, du serment traditionnel et unique, c'est-à-dire d'une invocation de Dieu.

Mais alors, s'écriera-t-on, qu'advient-il de la liberté de l'athéisme ? Nous répondons que la loi est essentiellement une mesure générale et qu'elle ne s'inquiète pas des intérêts tout exceptionnels qu'elle peut froisser. La croyance en Dieu est un fait général, universel, base de tout ordre moral ; l'athéisme, au contraire, est une denrée très rare, quasi introuvable ; par son caractère exceptionnel il échappe aux prévisions des lois qui, statuant généralement sans distinction de personnes, n'ont pas à s'en préoccuper. Le port d'une arme est un péché, et la guerre un crime aux yeux du *quaker* : faut-il que la loi le dispense du service militaire ? La propriété est le vol, aux yeux du communiste ; faut-il que la loi l'autorise à ne point respecter la propriété ?

Du reste, le serment ne froisse pas l'athée, n'entraîne aucunement sa liberté. Que lui importe d'invoquer le nom de Dieu ? Dieu pour lui est le néant. En l'invoquant, il n'outrage pas son Dieu à lui, puisqu'il n'en a pas. On ne lui demande aucune profession de foi, on ne lui demande pas d'affirmer l'existence de Dieu ; on ne s'enquiert pas s'il y a équation entre sa pensée intime et les paroles qu'il prononce, on le requiert seulement de les prononcer. Libre à lui d'en rire et de les trouver ridicules. A son point de vue, le serment consiste à invoquer le néant et à appeler sur soi des vengeances chimériques. Cela ne blesse pas sa conscience ; il lui est permis de railler, mais non de se poser en victime. « Mais alors, dira-t-on enfin, vous faites du serment un jeu sacrilège, une indigné profanation ? Nullement, répond M. l'avocat général Simons. En imposant le serment à celui même qui se dit athée, on ne fait qu'é luder, dans un intérêt social, la manœuvre du témoin qui voudrait pouvoir garder un silence complaisant ou mentir impunément et échapper aux peines du faux témoignage. La justice ne saurait scruter les replis mystérieux de cette conscience qui se dit étrangère à toute notion de Dieu. En niant Dieu, est-ce une conviction sincère qu'il exprime, est-ce un blasphème qu'il profère ? Nul ne le sait. Mais tel est le dilemme que nous proposons : si son athéisme est sincère (et qui le croira ?), le serment ne sera qu'un semblant de garantie, une vaine précaution, rien de plus, rien de moins ; si sa négation de Dieu est un mensonge, on aura atteint l'imposture dans le réduit sacrilège où elle cherchait à se réfugier. »

* * *

Est-il besoin de démontrer la nécessité sociale du serment ?

L'Etat, au moment où il confie à des citoyens certaines fonctions, a évidemment le droit et le devoir de s'assurer leur fidélité ; de là l'institution du serment politique, dont on a pu abuser à certaines époques, mais dont le principe se justifie par lui-même.

Mais écartons-le pour nous occuper plus spécialement du serment judiciaire.

Source de tout pouvoir, Dieu est le suprême législateur et le justicier suprême. C'est sa volonté qui constitue l'homme en société et qui confère l'autorité sociale ; lui seul investi cette autorité du droit de légiférer, à son exemple, et de juger. Mais le législateur humain ne peut être que l'image imparfaite du législateur divin et la justice humaine n'est que l'image imparfaite de la justice divine. Dieu, en

effet, vérité essentielle, ne se trompe pas ; l'homme, au contraire, est faillible. La justice rendue par l'homme participe de sa faiblesse ; elle est faillible aussi. Toutefois il importe d'atténuer autant qu'il est possible les inévitables imperfections de la justice humaine, d'écartier autant qu'il est possible les périls d'erreur qui la guettent.

Où chercher les garanties, la protection ? Devant les tribunaux civils comme devant les juridictions criminelles il est un mode de preuve qui fut compté toujours parmi les plus nécessaires et les plus usités : le témoignage. Au civil, le plaideur lui-même peut par sa parole, qui échappe à tout contrôle de la part du magistrat et de la part de l'adversaire, résoudre le litige. Au criminel, le rôle du témoignage est plus capital encore : il est pour ainsi dire l'unique mode de preuve. C'est lui seul presque qui éclaire et dirige le juge dans sa recherche de l'inconnu.

Il importe à tous, à la société qui fait justice, au citoyen qui la reçoit et dont la fortune, l'honneur, la liberté et la vie sont en jeu, que le témoignage soit sincère. Or, l'homme n'est pas seulement sujet à l'erreur, il est aussi trop souvent l'esclave du mensonge. Les mobiles les plus divers, haine, crainte, affection, intérêt, orgueil, l'incitent, en une infinité de circonstances, à violer la vérité. Sans doute, il n'ignore pas que son devoir est d'être vrai et qu'il se déshonore aux yeux des hommes et se souille aux yeux de Dieu par l'imposture, et cela devrait suffire à ne lui mettre jamais sur les lèvres que des paroles de vérité. Cela devrait suffire, mais cela ne suffit malheureusement pas. Peu ont l'âme assez haute pour obéir toujours, quoi qu'il lui advienne, à l'unique injonction du devoir, et qui oserait dire de soi-même que, dans certaines situations difficiles, il ne cédera pas à des sentiments impérieux et que jamais sa conscience ne capitulera ?

Il faut donc, de toute nécessité, chercher à prémunir l'homme contre ses faiblesses, à garantir la sincérité du témoignage.

Cette garantie, ce n'est pas dans l'homme lui-même qu'on la peut trouver. Le caractère de toute garantie, c'est d'être extrinsèque au garanti. Voilà pourquoi la promesse de dire la vérité est sans effet, sans force, sans vertu : comment la parole de l'homme — et cette promesse, de quelque apparat qu'on l'entoure, n'est pas davantage — garantirait-elle une autre parole de l'homme, au point d'ériger en mode de preuve une simple affirmation par elle-même dénuée de toute valeur probante ?

Le besoin s'impose donc d'invoquer à l'appui de cette parole une garantie étrangère, de prendre à témoin de cette parole quelqu'un qui n'est pas l'homme. Plus sacré sera l'être pris à témoin, moins aussi l'homme sera tenté de s'écarter du vrai ; or, puisqu'il faut qu'on soit le moins possible tenté de s'en écarter, il importe aussi que l'on invoque à l'appui du témoignage l'être le plus sacré qui soit, l'Être suprême, Dieu, dont l'idée, disait M. de Robespierre, « est un rappel continuél à la justice ».

C'est ce que fait le serment : pour mieux éclairer l'indicible gravité des actes qui s'accomplissent, il fait un appel exprès à l'intervention divine ; il place les témoins, les jurés, les parties en présence de l'Omnipotent, de Celui qu'aucune affirmation ne peut tromper et dont la justice atteint infailliblement tous les coupables ; il les met en face de Celui qui punit tout mensonge, mais qui venge, avec une rigueur plus terrible, le parjure, défi direct et sacrilège à la Vérité éternelle.

Imagine-t-on garantie plus puissante ? Assurément non. Ajoutez que sa puissance est universelle : elle atteint tous les hommes. Tout homme en effet croit en Dieu : il n'est pas de croyance qui s'impose plus irrésistible à sa raison. On peut dire que l'athée sincère est presque un mythe. Quelques-uns, très rares, s'affirment athées, mais qui peut lire dans leur âme ? Même à ceux-là, le serment est un lien qui les attache à la vérité. Peu importe, au surplus, ici que l'homme croie au vrai Dieu ou adore des idoles. Que l'on jure par Jésus-Christ ou que l'on jure par une statue ou un morceau de bois, il y a serment dès que l'on croit l'être invoqué revêtu de la divinité. Il suffit que chacun invoque le Dieu de sa croyance pour qu'il soit tenu à peine de parjure : *Jure jurando quod propria superstitione juratum est, standum*, disait la loi romaine. Et saint Augustin écrivait : *Et qui per lapidem jurat, si falsum jurat, perjurus est ; non te audit lapis loquentem, sed punit Deus fallentem*. Et Bossuet enfin proclame : « Il n'est pas nécessaire de jurer par le Dieu véritable, il suffit que chacun jure par le Dieu qu'il reconnaît. C'est ainsi que la religion, vraie ou fausse, établit la bonne foi parmi les hommes, parce que, encore que ce soit une impiété aux idolâtres de jurer par les faux dieux, la bonne foi du serment qui affermit un traité n'a rien d'impie, étant, au contraire, inviolable et,

sainte. » Et voilà pourquoi tous les législateurs ont cru à la nécessité sociale du serment judiciaire.

En bannir Dieu, c'est tuer le serment lui-même : la promesse qui survit ne garantit plus rien ; elle n'est qu'une superétation. Pour être logique, il la faut supprimer aussi et ne faire précéder le témoignage d'aucune vaine déclaration. Le législateur se trouve acculé à ce dilemme : le témoignage garanti par le serment, d'une part ; le témoignage dépouillé de toute garantie, d'autre part. Aussi longtemps qu'il importera d'écarter de la justice humaine les périls d'erreur qui la guettent de toute part ; aussi longtemps que la haine ou l'affection, la crainte, l'orgueil et l'intérêt, cent passions diverses dicteront à l'homme sa parole et l'inciteront, en mille circonstances, à masquer la vérité, nous doutons fort qu'il puisse y avoir profit, pour la société ou pour le citoyen, à choisir la solution que prône le laïcisateur Tribunal Bonhommet.

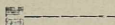
MAURICE DULLAERT.



Le rôle des Juifs

dans le

Capitalisme moderne (1)



III. Leur spécificité

Nous avons montré quelles facilités le Judaïsme donnait à ses sectateurs pour qu'ils s'enrichissent : le pressant conseil, sinon l'ordre, de prélever des intérêts sur l'Étranger pour tout prêt d'argent ; l'autorisation de ne pas observer vis-à-vis de l'Étranger le précepte du juste prix ; l'autorisation même de profiter des erreurs de l'Étranger dans ses calculs et de ne pas lui fournir la quantité convenue de marchandises.

Le Judaïsme servait les fils d'Israël de façon plus efficace encore dans les luttes économiques.

Il les instruisait, il les éduquait, il formait leur esprit, leur volonté, leurs goûts, leurs mœurs de telle sorte qu'ils dussent exceller aux affaires.

* * *

Le Judaïsme ne fait aucune part aux aspirations métaphysiques ou sentimentales les plus élevées de l'âme humaine. Il ne procède pas du Mystère et il ne conduit pas au Mystère. Il est vraisemblablement la seule religion qui l'ignore.

M. W. Sombart qui manque d'initiation à la théologie, se sert à maintes reprises, dans cet exposé, de termes confus ou inexacts. Il conclut : « Le Judaïsme se présente comme la solution froide et calculée d'un problème diplomatique. C'est un traité entre Iahvé et son peuple. Iahvé donne son aide et sa protection. Le peuple, en échange, observe des prescriptions. »

On devine aisément quelles sont les principales conséquences de cette religion contractuelle et en quelque sorte commercialisée.

La raison, loin de s'embraser et de s'éperdre jamais d'amour devant la Divinité, loin de se hausser ainsi au-dessus d'elle-même et de devenir sublime par la générosité et la splendeur

de ses propres abandons, s'insensibilise, se dessèche, se durcit ; elle prend en même temps sur toute la personnalité plus d'empire. Elle gagne beaucoup en despotisme. Elle perd immensément en rayonnement, en noblesse et aussi en bonheur. Elle finit par être en chacun, à l'état constant et pour toutes les démarches de la vie, ce qu'elle est dans la caboche du boursicotier au moment de risquer et de réussir un bon coup.

Cette rationalisation était de nature à développer chez les fils d'Israël la sobriété, la régularité au travail, des habitudes d'économie et d'ordre, la rigueur dans les négociations. Ne sont-ce pas des atouts importants pour qui veut s'enrichir ?

M. W. Sombart soutient que cette rationalisation eut aussi pour effet de diminuer très considérablement l'activité sexuelle des Juifs.

Il cite à ce propos des faits qu'on nous permettra de ne pas enregistrer.

Et il produit des statistiques, notamment celle-ci :

En Russie, au cours de l'année 1868, il y eut 2,96 naissances illégitimes pour 100 chez les Orthodoxes, 3,49 chez les Protestants, 3,45 chez les Catholiques, 0,19 chez les Juifs.

Au cours de l'année 1878, il y en eut 4,13 pour 100 chez les Orthodoxes, 3,85 chez les Protestants, 3,29 chez les Catholiques, 0,25 chez les Juifs.

Au cours de l'année 1898, il y en eut 2,66 chez les Orthodoxes, 3,86 chez les Protestants, 3,53 chez les Catholiques, 0,37 chez les Juifs.

Au cours de l'année 1901, il y en eut 2,49 chez les Orthodoxes, 3,76 chez les Protestants, 3,57 chez les Catholiques, 0,46 chez les Juifs.

Nous ne nous attarderons pas à interpréter ces chiffres. Nous nous bornerons à y ajouter deux observations :

La première, c'est que, à certain stade de la civilisation, le nombre des naissances illégitimes peut être plus un signe de moralité qu'un signe d'immoralité (Cf. P. BUREAU : *Introduction à la méthode sociologique*, Paris, Bloud et Gay, 1923).

La deuxième, c'est que des Juifs se trouvent au premier rang des misérables qui s'acharnent à pervertir, à pourrir les peuples occidentaux. M. Benjamin Crémieux et M. Alfred Naquet, qui firent les efforts les plus décisifs pour introduire dans la législation des textes défavorables au mariage monogame et indissoluble, étaient deux fils d'Israël. Et ce sont aussi des fils ou des filles d'Israël, c'est M. L. Blum, c'est M. Blumenfeld, c'est M. Poldès, c'est M. Cohen, c'est M. H. Marx, c'est M^{lle} M. Marx, c'est M. Arnyvelde qui ont écrit avec le plus d'impudeur sans cesse le profit ou le préjudice et les droits de l'amour libre (1).

Ces réserves faites, reprenons le sujet principal de notre étude.

Le Judaïsme est une religion contractuelle et, en quelque sorte, commercialisée. Il équivaut à un traité entre Iahvé et l'homme. Chaque bonne action est récompensée. Chaque mauvaise action est punie. D'où le désir, la tendance, l'habitude, le besoin d'évaluer sans cesse le profit ou le préjudice qui résultera de telle ou de telle conduite en telle ou telle circonstance. En d'autres termes, le Judaïsme entraîne, pour ses fidèles, l'obligation d'une comptabilité très précise et très compliquée afin d'établir et de tenir sans cesse à jour le *Doit* et l'*Avoir*, la balance entre les soumissions à la règle et les

(1) M. W. Sombart a reproduit lui-même le fameux texte de Taite : « *projectissima ad libidinem gens* » (Histoires, V. 1) sans paraître se douter de son importance à l'encontre de la thèse qu'il soutient.

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 8 et du 15 février 1924.

infractions à la règle. C'est pourquoi Mar Ukba, au moment de mourir, demanda qu'on lui mit sous les yeux le compte des aumônes qu'il avait distribuées. Elles s'élevaient à sept mille sus. Il estima ce total insuffisant. Et il légua aux pauvres la moitié de sa fortune, afin qu'il pût se présenter sans inquiétude à Iahvé. La sainteté, d'après le Judaïsme, n'est donc pas un état de l'âme. C'est un excédent de la quantité des Mizwoth sur la quantité des Aberoth. C'est un excédent de l'actif sur le passif. Elle est donc distincte de la personnalité. Elle lui est extérieure. Elle ne l'affecte pas profondément. Elle ressemble, de façon singulière, à une somme d'argent ou à un stock de marchandises. Il n'est pas étonnant que des Juifs se soient représentés les anges comme des commis aux écritures, merveilleusement ponctuels et précis...

Les bonnes actions doivent être récompensées déjà sur cette terre, non par les transports sublimes, ou par les douces extases, ou par les épreuves purificatrices, ou par les infaillibles conseils que le Dieu des Chrétiens dispense à ses serviteurs, mais par des accroissements de fortune, mais par la prospérité rapide et constante dans l'affairisme. La richesse, pour les sectateurs du Judaïsme, est une preuve indiscutable de bénédiction. La pauvreté est une preuve certaine de malédiction. Quel encouragement, quel excitant à vouloir l'opulence, et à la conquérir ! Et quelles excuses quand, par cette conquête, d'autres hommes sont malmenés, dépouillés, accablés, désespérés et sanglants ! Et combien ces mots de Tertullien au sujet des Chrétiens apparaissent élogieux et rassurants pour l'Humanité : *infructuosi in negociis dicimur !*

La sainteté ayant pour les Juifs des rapports aussi étroits avec les biens terrestres, un positivisme absolu, une matérialisation de tout l'individu ne sont-ils pas inévitables ? M. le professeur Sombart, dont nous regrettons une fois de plus l'ignorance des problèmes religieux, semble n'avoir qu'entre aperçu les immenses et terribles conséquences de cela. « Le renoncement, la mortification, l'ascétisme, écrit-il, sont totalement étrangers au Judaïsme. » C'est sans doute pour cette raison qu'il y a si peu d'artistes véritables et si peu de héros parmi les fils d'Israël, et que, loin de hausser et d'ennoblir les nations parmi lesquelles il s'est fixé, ce peuple les a régulièrement ravalées et avilées.

* * *

Au nombre des notes spécifiques des Juifs, M. W. Sombart note aussi ce qu'il appelle un intellectualisme extrêmement développé.

Il en est résulté que les Juifs ont toujours mésestimé les professions qui exigeaient d'une façon particulière un travail manuel. « Le monde, déclarait un Rabbín, le monde ne peut se passer ni d'épiciers, ni de tanneurs. Heureux celui qui est épicier ! » Nous avons vu précédemment que le Capitalisme Moderne aboutit à mettre à la tête des grandes entreprises des hommes qui n'ont aucun caractère professionnel, qui sont commerçants et qui ne sont que commerçants, qui engagent des producteurs et qui les organisent, qui les dirigent et qui s'enrichissent de leur travail. Il est facile de deviner combien leur tempérament dispose les Juifs à ce rôle-là.

Habités depuis des siècles à tenir en une telle estime l'intelligence, les Juifs, au témoignage de M. Sombart, sont tous et de très bonne heure étonnamment attentifs à développer en eux cette faculté. « Un Grec galant, un Juif imbecile, un Tzigane honnête : trois choses impossibles », disent les Roumains qui s'accordent ainsi avec ce proverbe espagnol : « Il n'y a pas de Juif sot, ni de lièvre paresseux ».

L'intelligence des Juifs est remarquable par sa précision, par sa puissance d'abstraction et par sa fécondité de combinaison. Elle manque d'intuitions. Elle se désintéresse souvent des objets concrets. Elle n'a que rarement le don de créer. Elle est presque incapable de pénétrer l'esprit, le cœur, l'âme d'autrui, dans leur originalité foncière, leur générosité, leur idéalisme, leur noblesse. M. Sombart atteste qu'elle ne peut comprendre les relations de dépendance ayant un caractère personnel : pouvoir personnel, service personnel, dévouement personnel (1). Dans ces conditions, n'est-il pas fatal que les Juifs prétendent asservir les humains à leurs capitaux et qu'ils aient été parmi les plus fervents propagateurs du manchestérianisme ?

On a constaté que les individus d'un intellectualisme excessif ont un penchant naturel et en quelque sorte invincible à tout rapporter à eux-mêmes, à tout grouper autour d'eux-mêmes, à tout utiliser pour eux-mêmes. Ils tendent à dominer et à exploiter l'univers pour leurs propres commodités. M. Sombart déclare que les Juifs, à cause de cet intellectualisme que nous avons signalé, sont particulièrement enclins à cet égo-centrisme. « Les questions qui les intéressent le plus sont : Pourquoi ? Dans quel but ? Qu'est-ce que cela me rapportera ? Quelle sera l'utilité de cette chose ? » Rien ne leur est plus étranger que de considérer une activité, quelle qu'elle puisse être, comme une fin en soi. Rien ne leur est plus étranger que de contempler le monde et d'en jouir d'une manière désintéressée. « Ils sont le peuple le plus subjectif de tous les peuples subjectifs. Ils ne s'abandonnent jamais passivement au monde extérieur. Il ne se plongent jamais, oubliant d'eux-mêmes, dans les profondeurs du Cosmos. Ils ne planent jamais dans les espaces infinis sur les ailes de la pensée. Mais ils descendent volontiers au fond des mers, comme a dit Jellinek » (*Les Juifs et la vie économique*, p. 348). D'où cette ardente convoitise. D'où cette insatiable cupidité. D'où ce travers de trafiquer, d'acheter et de vendre quand, nous, nous nous enchantons jusqu'à l'ivresse des merveilles de cet univers.

Se proposer un but, s'en préoccuper toujours, y tendre sans cesse, ne se laisser détourner de lui par aucun obstacle, voilà ce qui caractérise l'arriviste, et voilà ce qui caractérise les fils d'Israël.

Cet arrivisme est redoutable parce qu'il est joint à une prodigieuse souplesse, à une aptitude surprenante pour s'orienter rapidement dans les milieux les plus divers et dans les circonstances les plus imprévues. « L'individu, professait le Juif Zollschan, ne devient un homme complet qu'à partir du moment où il a réussi par son entendement à dissoudre et à remplacer toutes ses prédispositions, à éteindre tous ses instincts ». Il est très libre alors, il peut très aisément prendre la décision qui lui paraît la plus avantageuse. M. Sombart estime que les Juifs doivent à cet intellectualisme extrême une faculté d'adaptation extraordinaire, unique dans l'Histoire, sans jamais perdre cependant leur originalité essentielle.

(1) « Ce qui correspond au tempérament politique des Juifs, c'est l'État Constitutionnel, dans lequel tous les rapports se réduisent à des rapports juridiques clairs et bien définis. Le Juif est le partisan né d'une conception libérale du monde, dans laquelle il y a place non pour des hommes vivants, séparés par des différences individuelles, pour des hommes en chair et en os, mais pour des citoyens abstraits ayant des droits et des devoirs, se ressemblant d'un peuple à un autre et constituant ensemble la grande Humanité qui n'est qu'une somme formée par des unités dépourvues de toute qualité » (W. SOMBART, *Les Juifs et la vie économique*, p. 346). « Capitalisme, Libéralisme, Judaïsme, autant de membres d'une seule et même famille » (*Ibid.*, p. 357).

Il convient avec M. Leroy-Beaulieu qu'« ils sont à la fois les plus pliants et les plus résistants des hommes ».

C'est pourquoi les Juifs excellent dans le journalisme, au Bureau et au théâtre.

« Le journaliste doit être vif, mobile, expéditif ; il doit savoir décomposer, dissocier, combiner, réunir, entrer *in medias res*, saisir le noyau d'une question du jour, le centre d'un débat ; il doit pouvoir donner à son sujet des contours marqués, l'exposer d'une manière épigrammatique, antithétique, sentencieuse, en quelques phrases tranchantes, le rendre vivant par son pathos, lui donner de la couleur par son esprit, l'assaisonner par des jeux de mots et des saillies (Jelinek) : toutes qualités essentiellement juives.

» Ce qui fait la force du juriste et de l'acteur, c'est la faculté de s'assimiler rapidement les idées des autres, de juger et d'utiliser sans effort et sans hésitation hommes et circonstances. En cela, le Juif est plus particulièrement aidé par sa forte subjectivité qui lui permet de s'enfoncer dans les idées des autres, de se mettre à la place des autres, de penser et de se défendre en leur nom. La jurisprudence forme précisément la plus grande partie de la littérature juive » (*Les Juifs et la vie économique*, p. 355).

* * *

Quels furent, dans l'économie moderne, les résultats de cette spécificité juive ? Quelles en furent les conséquences pour les États, les nationalités et la civilisation même ?

Si difficile qu'on le juge, il importe, croyons-nous, d'examiner ce problème.

NORBERT WALLEZ,
Professeur à l'École Supérieure
Commerciale et Consulaire de Mons.



Sur les "Réflexions d'un solitaire,"

Ce « solitaire » est né à Liège vers le milieu du XVIII^e siècle, et s'appela Grétry (1). Alors, déjà, les Liégeois de talent trouvaient volontiers leur pays trop petit, et ils se mettaient dans la tête que, pour devenir célèbres et vivre de leur art, il leur fallait prendre le chemin de Paris. Ce préjugé ne joua pas à Grétry, comme à certains, le mauvais tour de l'enfoncer dans une obscurité plus grande que celle qu'il fuyait. Paris fut vraiment pour lui le théâtre d'une gloire musicale éclatante, et il y mourut considérablement enrichi par ceux qu'il avait amusés.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire, et, particulièrement, pour réfléchir. Devenu vieux et, sans doute, incapable de composer encore de belle musique, Grétry imagina d'imiter deux moralistes pour lesquels il professait une juste admiration : Montaigne et Plutarque, et il entreprit de consigner, comme eux, ce qui lui venait à l'esprit sur tous les sujets du monde.

Ses grands et légitimes succès musicaux lui avaient un peu monté la tête, et cela explique qu'il eut le front de vouloir combler les lacunes de ses deux auteurs préférés.

S'avisant, par exemple, que l'étude du cœur féminin n'est pas, chez eux, assez poussée, il s'attache à dire ce qu'ils ont omis ou ignoré.

(1) A. E. M. GRÉTRY, *Réflexions d'un solitaire*, manuscrit inédit avec introduction et des notes par LUCIEN SOLVAY et ERNEST CLOSSON. Tome IV. Bruxelles, Van Oest.

Seulement, il le dit avec trop d'intempérance, y revenant sans cesse, et noyant, dans une foule de considérations banales, les quelques petites lumières que sa longue vie d'homme fêté lui a permis de découvrir. Il déclare drôlement : « Cette insouciance de Montaigne, et même de Plutarque, m'engage souvent dans cet écrit à réparer cette omission de l'être si intéressant dont l'influence majeure sur les mœurs n'a pu échapper à ces deux grands hommes. » Grétry ne s'exprime pas toujours aussi mal ; le ton général de sa manière est, cependant, celui dont je viens de donner un spécimen.

Et voilà par où, précisément, Grétry diffère des illustres modèles qu'il ambitionne d'imiter... Il manque de tempérament d'écrivain (l'on ne peut tout avoir) ; quand il n'est pas terne et ordinaire, il pastiche les bons auteurs qu'il a lus et par là n'en peut guère imposer qu'à ceux qui ne les ont pas lus ; au fond, il réagit et parle comme tout le monde, et, par conséquent, il n'a rien à dire à personne. Citant Montaigne, il affirme : « Tant qu'il y aura de l'encre et du papier dans le monde, je puis écrire comme je fais sur toute sorte de sujet » ; et il allègue, pour justifier ses dissertations infinies, que tous ses volumes réunis ne dépasseront pas la longueur des « Essais du grand Michel » : mais, il oublie qu'il est Grétry, non pas Montaigne, et que les bavards ont trop parlé avant même d'avoir ouvert la bouche.

* * *

Le livre sur lequel j'épilogue ici est le quatrième et dernier des « Œuvres complètes de Grétry publiées par le Gouvernement belge ». L'on ne saurait trop admirer le soin que MM. Lucien Solvay et Ernest Closson ont apporté à l'enrichir de notes érudites et la piété avec laquelle ces éminents musicologues ont rassemblé les moindres papiers noircis par l'illustre et bon Liégeois.

Car, je me hâte de le dire : Grétry est un bon homme et infiniment sympathique. Il se prenait parfois un peu trop au sérieux comme penseur et comme écrivain. Mais, disons à sa décharge qu'il avait beaucoup fréquenté Jean-Jacques Rousseau, ce sot individu révéré par tous les badauds de France et de Navarre ; et ce n'était point à tort que Grétry s'estimait aussi bon penseur que le funeste auteur d'*Emile*. Quant à ses facultés d'écrivain, les flatteurs, dont il avait vécu entouré, lui répétaient sans doute qu'elles étaient remarquables : eux, donc, plutôt que lui, doivent être tenus pour responsables de l'erreur où le musicien mal conseillé a pu tomber à ce sujet. D'ailleurs, ainsi qu'il l'affirme lui-même dans le chapitre préliminaire du volume sixième, Grétry continuait aussi « pour être occupé », et cette occupation d'écrire était assurément plus louable que celle où, de tout temps, se complurent les mauvais vieillards, lesquels, comme on sait, passent leurs derniers jours à gémir sur les années révolues, à suspecter les jeunes gens bien intentionnés, et à se plaindre de leurs rhumatismes et du gouvernement.

Grétry n'a donc rien d'un grincheux. Vous direz, lecteur, qu'ayant accompli une si belle carrière, lui, parti de rien, et alors confortablement installé dans son domaine de Montmorency, il n'avait pas à se plaindre. Il est vrai. Cependant, il avait soixante-huit ans ; il savait que la mort le guettait et qu'il manquerait bientôt à tous les plaisirs dont le monde l'avait comblé. Il n'en fait pas plus pour jeter un tas de vieilles personnes dans l'amertume, la méchanceté et le pessimisme. L'on dirait qu'elles enragent de voir le soleil ne point vieillir et le monde rester jeune ; et, de dépit, elles voudraient saccager et avilir ce qu'elles vont devoir quitter. Pour n'en point citer de moins illustres, voyez Voltaire et Anatole France en qui l'horreur de la mort approchant d'un décuplé les habitudes de fausse ironie, de blasphème et de polissonnerie. Grétry, au contraire, devient plus sage, plus indulgent et plus pur à mesure qu'il vieillit. Hélas ! l'ancien enfant de chœur de la cathédrale de Liège n'était pas assez instruit pour pouvoir se frotter sans danger aux faux savants de l'Encyclopédie et, à ce jeu imprudent, il avait perdu sa foi. Il ne paraît pas encore l'avoir entièrement retrouvée, au temps où il écrit ses réflexions ; du moins ne répète-t-il plus les aneries voltairiennes et ne raille-t-il plus les croyances traditionnelles. Le vieux fonds chrétien reparait peu à peu ; il n'a point, devant la mort, la frayeur et la grimace de Voltaire. Celui-ci se doutait un peu de ce qui attend les coquins et les fourbes dans le sombre couloir. Grétry, dont la musique avait adouci et un peu hélas ! corrompu les mœurs, était toutefois resté bon et coutumier de quelque générosité. Il ne portait pas la responsabilité d'avoir corrompu, menti et exploité sans mesure. Aussi, devenu vieux et solitaire, s'étant purgé de l'idéologie des « philosophes » et débarrassé de quelques comédiennes, recommença-t-il naturellement d'entrevoir le visage paternel de Celui

dont parlait le catéchisme de son enfance et qu'il avait oublié depuis Liège.

* * *

Comme il n'est pas mauvais, quand on traite d'un ouvrage, d'indiquer un peu ce qu'il contient, je vais vous donner, lecteur, quelques spécimens des *Réflexions d'un solitaire*, et je transcrirai les plus beaux que j'ai rencontrés.

Vous verrez, par exemple, comment, au XVIII^e siècle, les mauvais auteurs ne consentaient pas plus qu'aujourd'hui à se reconnaître dénués de talent et comme ils tenaient déjà volontiers les autres pour responsables de leurs succès.

« L'auteur qui va publier un ouvrage salue tout le monde ; il ménage jusqu'au saute-ruisseau qui lui apporte ses épreuves à corriger. »
 « Si c'est une pièce de théâtre qu'il répète, il caresse jusqu'au garçon qui allume la rampe. Si sa pièce réussit, sa tête devient rayonnante ; si elle tombe, le public est un ignorant, et les comédiens, des bêtes. »
 « Si elle se traîne, c'est le froid ou le chaud qui en sont cause. »
 « Il y a peu de monde, disait le bon Lemierre, mais très bonne compagnie ». Le surlendemain, encore moins. « Aussi, dit-il, pourquoi diable les comédiens s'avisent-ils de donner ma pièce un jour de foire à Gonesse ? » Il y a toujours une raison pour avoir raison : tel est l'homme.

Et la femme, même dévote, ne laisse pas non plus d'avoir ses petites imperfections :

« Il fait un froid excessif », disait une de ces bonnes âmes, en revenant de la messe ; puis, s'adressant à ses gens, elle leur ordonne de distribuer du bois à ses pauvres paysans. — Très bien, Madame ! Elle entre dans son cabinet, où elle trouve un bon feu. Quelque temps après, elle somme : « Ne distribue pas encore mon bois, je trouve que le temps est considérablement radouci. »

Grétry a eu l'occasion d'observer, au cours d'une consultation médicale, la tête d'un jeune clerc de notaire qui avait épousé une vieille dame dont il espérait ardemment la mort et l'héritage.

« Les médecins clairvoyants doivent apercevoir bien des choses sur la mine des héritiers qui les questionnent sur ceux dont ils attendent la fin.

— Que pense Monsieur le Docteur ?

— Ce ne sera rien.

— (*Tristement*) En êtes-vous bien sûr ?

— Sur peu de jours, la guérison sera complète.

— (*En pleurant*) Oh ! mon Dieu ! que vous me faites plaisir ; j'en pleure de joie.

— Je le vois bien. »

Mais, il est rare que Grétry soit de la sorte incisif et amusant. Il faut tourner bien des pages avant de tomber sur quelque trait spirituel ou quelque renseignement de prix.

Cependant, les chapitres de ses livres sont généralement prometteurs. En voici quelques-uns : XXIV *Des sensations nocturnes et matinales* ; XXXV *La vie* ; X *Comme il est aisé d'être bête. . .* ; XXII *Essai d'un remède pour guérir les bégues* ; XXVIII *Méthode pour apprendre à garder un secret, etc.*

Il possédait donc, comme certains conférenciers, l'art de trouver de beaux titres. Et surtout, il était et restera un grand musicien.

OMER ENGLEBERT.



Le pain en Morvan

A Louis-Martin Chauffier

Martin-Chauffier, mon ami, je suis dans les bois, vous ne me reverrez plus.

Je ne pourrais vous dire exactement à quelle altitude j'habite, au-dessus de la place de la Concorde, mais il me semble que le premier étage de mon perchoir morvandean doit être à peu près à la hauteur de la lune, puisque je l'aperçois, tout en face, par la fenêtre.

Sapins à droite, sapins à gauche, sapins par-devant et par-derrière, quand on se penche pour regarder les basses régions terrestres ; mais, dès qu'on recule, on ne voit plus que le port tranquille du ciel où mouille l'escadrille des nuages. On plane, on vogue, on est en ballon, on va où l'on veut à peu de frais.

Pensez-vous que, pour autant, je me perde en rêveries ou mène la vie de château ? Guerre aux châteaux ! citoyen, même à celui de la Belle au bois dormant. Mes occupations sont des plus utiles. Je viens de dépecer un sanglier, pris, ce matin même, au collet.

Entendez bien que ce n'est pas moi qui ai mis la main, comme un gendarme, au collet de ce sanglier. C'est lui qui s'est pris sottement au piège qu'on lui a tendu. Il est grande année de ces vilains animaux par ici et leur audace est incroyable. Ils nous mangeraient nos sabots, si nous les laissions à la porte, la nuit.

Or, tandis que nous étions à couper et tailler dans ces entrailles fumantes qui m'ont fait monter aux narines tout un chant d'Homère et respirer le vrai parfum de la poésie épique, — de même que j'ai compris, pour la première fois, mon Théocrite, l'autre jour, en conduisant ma chèvre à un bouc montagnard qui l'a rendue mère, moyennant trois francs, — les chats buvaient à la flaque rouge qui courait sur le carrelage, mais j'en écartais avec horreur mon petit chien Chocolat, comme Ulysse écartait les Mânes.

Et pour que vous ne doutiez de tout cela, je vous mets ci-joint trois poils de la bête. Ne les laissez pas traîner ; on croirait que Paul Souday vous a donné une relique de sa barbe.

Martin-Chauffier, mon ami, vous voulez savoir mes projets ? Je forme celui de manger du pain. Et pour en être plus sûr, je le fais moi-même dans un pétrin, dans une maie, avec de la farine que je sais pure et qui est si suave au toucher que mes yeux clignotent quand j'y plonge les doigts.

Vous allez penser que je serais plus sage en travaillant de mon état, que ma vocation est de fournir le pain de l'esprit aux affamés qui le réclament. Attendez donc. Voilà plusieurs jours, en effet, que je tortille des phrases au bout de ma plume pour raconter comment je fais le pain. Mais je ne sais pas écrire si je n'écris à quelqu'un, et j'admire en vérité qu'un écrivain puisse écrire à tout le monde ou n'écrire à personne.

C'est pour vous et nul autre que je vais rédiger cette prose exemplaire dont j'ai pesé le sens, le nombre et la cadence, hier, au bois. J'étais en bourgeron et j'avais ceint mes reins d'une ceinture de flanelle, et j'ahanais à traîner des sapins morts qui écorchaient la mousse, afin de les ébrancher, de les scier, de les fendre, puis, de les faire flamber dans ma cheminée. Ah ! devant cette flamme ardente et pure, cette flamme lisérée de bleu-paon, que vaut ce qui braille et charbonne et fumote, dans ma pauvre cervelle ? Écoutez quand même.

Vers l'époque où l'on vend, sur les marchés d'Autun, des châtaignes pour les vivants et des chrysanthèmes pour les morts ; quand les poules se font prier pour pondre et que le porc gras, dans sa soie, se dit : « J'étais trop bien, on va me tuer » ; quand les gens sérieux vont à Paris, écouter des cours et des conférences et que les gens heureux se disposent à prendre le train de Monaco, je m'étais retiré sur ces âpres montagnes, comptant y passer l'hiver et me nourrir de noix comme l'écuréuil.

Le Seigneur Dieu, mon Père, m'avait dit :

— Viens voir ce que je sais faire avec des nuages et des brumes. Tu me diras des nouvelles de ma création. Et laisse-moi, je te prie, ton style à la loupe, ta phrase fuselée, ton

labeur d'aiguille qui s'échine à fabriquer de rien une petite dentelle à prendre entre deux doigts. Tâche de voir grand ce que je te montrerai de grand. Peins-moi tout cela à larges touches. Ce pays en vaut la peine, il est beau.

Certes, ce pays est beau. Si beau même que, dès l'abord, toute parole pour l'exprimer me parut plate, et que je passais mes premières semaines entre l'exaltation et l'accablement.

Je me portais comme un charme, levé dès l'aube avec les dindes, mangeant comme une bête des bois quand elle a de quoi manger, travaillant, peinant, bûcheronnant et tombant de sommeil, dès huit heures du soir, les mains brûlées de piqûres de ronces et de châtaignes, mais je gardais, au fond des nerfs, je ne sais quel agacement, quelle angoisse, quel sentiment d'oppression vague.

Oh ! couler tout seul, comme une source, dominer l'ampleur de ces horizons, capter les jeux de cette lumière ! Trouver les mots qui rendent avec exactitude la paix souveraine du vallon pastoral et les tons déteints d'arc-en-ciel que le soleil d'automne fait vibrer sur la terre fraîche des labours...

On semait. Je regardais les semailles.

Les gens qui ne connaissent la terre que par les romans de Zola, se figurent assurément « le geste auguste du semeur » aussi ample et solennel que celui des conférenciers de réunions électorales. Tant s'en faut. C'est un geste beaucoup plus simple, quoique non moins important, geste presque furtif, court, sec, mécanique et têtù, qui ne donne point du tout l'impression rythmique de la belle Semeuse de nos timbres-poste, un geste qui demande un poignet vigoureux plutôt qu'un bras oratoire.

— Que je voudrais donc savoir semer ! disais-je à la vieille paysanne, ma voisine. Comme c'est beau de semer le pain !

— Venez donc plutôt m'aider à le faire, me répondit-elle en son patois. Tous les hommes sont dehors. Je n'avance pas, ce matin. Vous m'aidez.

Elle plaisantait, mais je la pris au mot et la suivis à la ferme, portant moi-même l'énorme seille d'eau qu'elle était venue puiser.

Je dus commencer par apprendre, chose indispensable en boulangerie, comme en tout art, sauf le littéraire.

— Expliquez-moi, la mère, comment vous faites.

— Holà ! monsieur, je ne saurais pas vous dire. Vous allez bien voir.

— Eh quoi ! m'écriai-je, vous ne faites pas votre pain par principes ?

— Ma foi non, monsieur, je le fais par habitude.

Mon Dieu, pensais-je, après tout, les principes sont souvent fondés sur l'habitude. Regardons.

Elle avait quitté son caraco noir. Son vieux dos bossu bombait, plus rond que jamais, sous la camisole blanche, lourd de près de soixante et dix ans. Une marmotte de coton remplaçait sa coiffe morvandelle, donnait à sa tête une rigidité hiératique et lui mettait au-dessus du front les deux cornes d'Artémis. Au milieu de ses rides, deux pointes de lumière scintillaient comme les deux yeux d'une petite souris craintive et malicieuse.

Quand j'eus vidé dans le pétrin le quart d'un sac de farine et versé un seau d'eau chaude sur le levain, elle fit un beau signe de croix et plongea.

Il me parut d'abord qu'elle gâchait du plâtre, tant la farine immaculée devint grise en se noyant dans l'eau ; puis, toute la masse tourna en un épais matelas de laine beige, où elle enfonçait les poings comme pour y piquer des bourrelets ; enfin, quand elle sépara les quartiers et les façonna en tourtes,

on eût dit qu'elle pressait, et serrait, et nouait des paquets de linge.

— Voilà ! me dit-elle, tandis que je disposais autour du pétrin des corbillons, garnis de serviettes que je saupoudrais de farine. C'est pas plus difficile. Vous avez vu ?

Je lui avouai franchement ce que j'avais vu ou cru voir. Elle poussa les hauts cris. Il y avait autant d'inquiétude que d'amusement dans sa surprise, et presque du scandale. Elle n'osa pas me demander si je la tenais pour une sorcière ; le mot est encore trop malsonnant dans ces campagnes. Le nom même de fée, si aimable pour nous, y est injurieux.

Je réparai les choses en lui faisant de grands compliments sur sa pâte et en souhaitant de tout cœur que le four chauffât bien et fit du pain excellent.

— La prochaine fois, dit-elle, c'est vous qui le faites. Il sera encore meilleur.

Entre-temps, je tombai par hasard sur le vénérable Dictionnaire encyclopédique de Dupiney de Vorrepière, où je trouvai décrites les règles d'une panification savante.

Je les étudiai attentivement, surtout celles du pétrissage, laissant à la vieille la responsabilité de son levain. Levain en chef, levain de première, levain de seconde, levain de tous points : je n'osais m'aventurer à travers ces complications. Je savais seulement qu'elle tenait le sien au chaud, dans un pot, sous son édreton.

Le jour venu pour moi de mettre la main à la pâte, je posai ma veste et retroussai mes manches avec enthousiasme. Il me tardait vraiment d'être dans le pétrin.

C'était la vieille qui me servait à son tour. Elle m'apporta de quoi faire cinquante livres de pain, me passa un de ses tabliers et me donna une sorte de râcloir qu'elle appelait la râpe-maie. J'aimerais qu'on me représentât plus tard, avec cet attribut, sur ma pierre tombale.

— Allez ! me dit-elle gaiement. Gâchez votre plâtre.

Attends, ma vieille, pensai-je, nous allons voir ce que tu préfères, des métaphores de rhétorique ou de la terminologie savante... Et, prenant un air d'insigne gravité :

— Je vais commencer, lui dis-je, par hydrater ma farine.

Elle ne broncha pas, trouvant naturel qu'un monsieur instruit exprimât les choses communes d'une manière incompréhensible.

— Je vais pénétrer d'eau, continuai-je sur un ton effrayant, les matières azotées et amylacées, dissoudre les principes solubles, la dextrine, la glucose et toutes les substances albuminoïdes.

— Mais, mais... cria-t-elle avec émotion. Vous avez mis ça dans mon pétrin ?

— C'est vous, ma bonne, qui l'avez mis.

Elle posa une main sur son giron et leva l'autre :

— Ah ! monsieur, ne me dites pas ça, j'en serais malade.

Je n'eus pas le courage de lui parler de fermentation alcoolique et de dégagement d'acide carbonique.

— Soyez donc tranquille, la mère. C'était pour vous faire peur. Il y a de l'eau, du sel et de la farine : voilà tout. Il y aura bientôt de la bonne pâte. Allons-y.

Le pétrissage, Martin-Chauffier, comprend deux opérations distinctes et consécutives : la *frase* et la *contre-frase*. La *frase* consiste à délayer le levain pour en obtenir une pâte fluide, homogène, dans laquelle on introduit peu à peu des portions de farine qui la rendent de plus en plus ferme et consistante.

Barboter dans l'eau tiède, en pourchassant des grumeaux qu'on écrase entre ses doigts, c'est un plaisir, c'est un jeu. Mais il arrive un moment où ce n'est plus un jeu du tout :

c'est la *contre-frase*. C'est l'obligation pour le geindre qui sait son métier, de réunir toute sa pâte en un seul bloc, de la retourner de droite à gauche en pâtons qu'il retravaille, repétrit, remalaxe, puis, soulève aussi haut qu'il peut, pour les laisser retomber de tout leur poids, en poussant un gémissement rauque.

Quel inquiétant prodige s'était donc tout à coup opéré dans mon pétrin ? J'avais l'impression de lutter corps à corps avec une masse énorme de chair flasque et chaude qui se gonflait et s'évanouissait dans mes bras. Je tenais, ou plutôt, hélas ! j'étais tenu par quelque chose de vivant et de mort, de mouvant et d'inerte qui m'engluait, m'enlisait, m'attirait, voulait à tout prix m'aspirer et m'absorber, avec une douceur infinie et une ténacité terrible.

À l'heure des grands dangers, mon ami, les imaginations familières prennent une étrange acuité. Si notre sportif Lucien Dubech faisait le pain, il y trouverait de gracieux rappels de la boxe et du sandow. Grâce à mon innocente manie de l'antique, je goûtais les terreurs d'un personnage d'Ovide, au début d'une métamorphose.

— Ah ! ma pauvre femme, disais-je à la vieille qui se tenait derrière mon dos et m'affirmait que tout allait pour le mieux, — vous allez voir que je vais me changer en pain...

Pour comble, j'avais gardé un tricot de laine, en abordant une besogne qui s'exécute d'ordinaire, le torse nu. Il me perlait au front une sueur généreuse ; je sentais, dans le nez, des picotements qui ne présageaient rien de bon.

— Holà ! ma bonne mère, criai-je. Cherchez donc, je vous prie, dans ma veste là-bas, sur le lit, mon mouchoir de poche. Vous comprenez pourquoi ?

Elle comprit fort bien et me rendit de la meilleure grâce du monde un service que les hommes de mon âge ne réclament ou n'acceptent qu'en des cas exceptionnels. Vous, Martin-Chauffier, ne manquez pas de trouver la plaisanterie qui convient sur ma façon de faire le pain en Morvan. Mais je ne veux rien vous prêter d'apocryphe.

— Eh bien, la voilà finie, votre pâte, elle est magnifique, me disait la vieille. Qu'attendez-vous pour rouler vos tourtes ?...

Depuis lors, je fais le pain chaque semaine, avec des succès variables. S'il réussit mal, c'est la faute du levain ou du four. Je m'en tiens au principe de Dupiney de Vorrepière : « C'est d'une belle *frase* que dépend un bon pain ». Ah ! Martin-Chauffier, quel bon pain fabriquerait notre Maurice Brillant !

Mais je me « donnerais de garde », comme il aime tant à dire, par un néologisme qui remonte à peine au XIV^e siècle, je me donnerais de garde de lui offrir du mien. Il l'apprécierait peu. A moins que l'humaniste, en lui, l'emportant sur le gastronome, il ne se plût à répéter ce que dit autrefois l'Ar-taxerxès de Plutarque ou le Darius des *Tusculanes*, quand il goûta du pain bis, après avoir perdu ses fourgons à la bataille.

PAUL CAZIN.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

La Semaine des Missions à Bruxelles

Intelligemment conçue, soigneusement préparée, la Semaine des Missions s'est déroulée du 6 au 18 février, dans la capitale, avec un succès grandissant de jour en jour, et a fini par prendre les proportions d'un événement. L'éclat n'y a pas plus manqué que la ferveur. L'idée missionnaire n'a pas cessé de monter à l'horizon de la pensée catholique et d'enflammer l'enthousiasme. Affirmée par l'éloquence des prédicateurs et des conférenciers, répercutée par la presse, incarnée dans l'Exposition, rayonnante sur l'écran cinématographique, elle s'est fortement emparée de l'attention publique et a provoqué au sein de la population un captivant intérêt.

Je n'en veux pour preuve que la réussite de la Journée des Missions dans vingt-cinq églises de l'agglomération bruxelloise, la foule énorme qui envahissait notre antique collégiale pour assister à une « fonction » missionnaire et recueillir les accents passionnés du R. P. Martial Lskeu, le Pierre l'Érmitte de cette nouvelle croisade. J'en atteste les salles bondées aux quatre coins de la capitale, partout où furent projetées les scènes, prises sur le vif, si clairement commentées par le R. P. Van den Eynde, de la vie des pionniers de l'Évangile et des religieuses leurs collaboratrices. J'appelle en témoignage de cette popularité immense dont s'entoure aujourd'hui l'apostolat lointain ces trente mille visiteurs de l'Exposition, enfants de nos écoles, jeunes gens de nos Collèges, représentants de toutes les classes de la société, laïcs et prêtres, bourgeois et nobles qui n'ont pas désempilé le vaste manège du Palais d'Égmont et ne pouvaient, semble-t-il, assouvir leur ardente curiosité.

Le Roi, la Reine, le prince Léopold, la princesse Marie-José se sont attardés pendant de longues heures devant les trente stands de cette merveilleuse Exposition et n'ont cessé de prodiguer aux missionnaires les marques de leur franche sympathie.

Religieux et religieuses des vingt-huit Congrégations participantes durant douze jours, avec une infatigable assiduité, ont tenu école permanente de missiologie devant la foule qui se relayait incessamment et les harcelait de questions. Pour beaucoup ce fut une révélation, pour tous un spectacle suggestif, émouvant, bien fait pour exalter les âmes en déployant à tous les yeux la grande œuvre de la conquête du monde au Christ.

Quelle vision capable de déchirer les cœurs par l'aiguillon du remords et de l'espérance : un milliard d'infidèles répandus sur la surface du globe qu'il faut encore, vingt siècles après la rédemption, arracher aux ténèbres de l'infidélité et faire monter dans la lumière de la foi. Trois mondes ouverts aux ambitions apostoliques, pour rappeler les grandes lignes du tableau tracé par M. Leroy-Beaulieu : « le monde anglo-saxon, le plus vaste et le plus dispersé de tous, débordant à la fois les océans et les continents ; le monde ibéro-américain, où trois ou quatre Européens tiendraient à l'aise ; le massif continent noir de l'Afrique, où les Stanley et les Crampel ne furent guère, à leur insu que les pionniers de la Rome et du Christ ; la vieille Asie, enfin, l'Extrême-Orient décrépité, mais capable d'être rajeuni par le baptême et l'Évangile. »

Voici les témoins de l'abaissement séculaire de tant de races encore déshéritées : les idoles hindoues, canaques, chinoises, l'Olympe des Dahoméens, les fétiches, les totems, les moulins à prières, les tambours et ustensiles des sorciers, tant d'autres signes de l'aberration religieuse. Voici cette Chine mystérieuse où la science des Scheutistes a fait surgir dans une pagode le Souverain céleste du culte taoïste, Çakia-Mou avec la roue de la métempsychose, les bouddahs dans l'attitude de la prédication, du serment, de la méditation, tandis qu'elle évoquait tout auprès l'autel familial du culte des ancêtres et la tablette de Confucius, la tara verte, idole bouddhique mongole.

Et dire qu'ils sont encore quatre cent millions de Chinois, à eux seuls plus nombreux que les catholiques du monde entier, accroupis aux pieds de ces idoles !

Les murs de la salle étaient tapissés de pièces documentaires du plus vif intérêt, statistiques, diagrammes, cartes qui découvriraient

aux visiteurs l'immensité des champs d'apostolat et l'étendue des progrès réalisés. Il y a de ces chiffres qu'on ne peut réaliser que par l'imagination comparative : supposez que les peuples défilent dans les rues de Bruxelles, jour et nuit, sans arrêt, en rangs serrés, à la vitesse de cent hommes par minute, toute notre population belge mettrait quinze jours à défilér de la sorte, les peuples païens de l'Afrique n'auraient passé qu'au bout de deux ans, mais la Chine païenne... Patience ! il lui faudra huit ans pour que son flot puisse traverser notre capitale.

Honneur aux conquérants spirituels qui n'ont pas craint de se noyer dans cette mer, qui s'y sont aventurés au milieu de difficultés inouïes, qui ont gagné au Christ deux millions cinquante-six mille catéchistes et recruté un millier de prêtres indigènes ! Mais tout de même, on frémit à la pensée du nombre cruellement disproportionné des missionnaires : un seul prêtre pour un million de Chinois à convertir, comme qui dirait un prêtre par diocèse belge si la Belgique était encore à évangéliser...

Voilà quelques-unes des pensées qui hantaient le visiteur rêvant devant les statistiques. Puis, il saluait avec enthousiasme les portraits des religieux massés par les Esquimaux, le masque d'une tragique sérénité du P. Damien, les vêtements éclaboussés de sang des cinq Frères Mineurs tués pour la foi en Chine, le tableau des martyrs de l'Ouganda, la sublime phalange béatifiée par Benoît XV.

Et ici, à ce souvenir, aux stands des Pères blancs et des Sœurs blanches, comment ne pas laisser échapper un cri d'admiration. O jeune Eglise de l'Ouganda, née dans le sang, trempée par vingt ans de persécutions, tu nous transportes aux plus beaux temps de l'Eglise primitive. Tes chrétiens ne sont que d'hier et ils sont partout. Ils ne sont que deux cent quarante-trois mille, et ils en imposent à la masse des païens. Les jours du paganisme sont comptés, poursuis tes nobles desins, avec tes prêtres du terroir, avec tes cent-trente sœurs indigènes, tu ne tarderas pas à devenir, au centre de l'Afrique, un royaume très chrétien !

Quel charme de prendre contact avec l'œuvre positive des missionnaires, de voir éclore les âmes de sauvages à la civilisation, en se rendant compte des travaux exécutés par les indigènes. Enfants noirs des écoles des Salésiens à Elisabethville, élèves de l'école des arts et métiers des Dominicains à Rungu, de celle des Norbertins de Tongerlo dans l'Uele occidental, et surtout de celle des Pères Missionnaires du Sacré-Cœur, chers petits Canaques, chers petits Papous, j'ai mouillé de mes larmes vos cahiers en les examinant auprès d'un type hideux d'anthropophage, car ils attestaient l'effort surhumain de vos maîtres et votre patiente habileté, vous écrivez mieux que nous, vous calculez assurément mieux que moi. Je ne parle pas des travaux manuels, dentelles, tissages divers, fournis par les enfants indigènes dans les écoles des Sœurs Blanches, des Franciscaines de Marie, des ouvriers des Catéchistes de Marie-Immaculée, des Sœurs de Berlaer, des Sœurs de Notre-Dame, des Chanoinesses de Saint-Augustin, des Filles de la Charité, des Filles de la Croix, mais je ne puis taire mon admiration devant les ravissantes broderies et les tissus arachnéens des dentellières formées parmi les Indiennes et les Eurasiennes au diocèse de Calcutta, par les Ursulines de Thildonck.

Il y avait un stand où le passage de l'état sauvage à l'état civilisé était saisissant, c'est celui des Rédemptoristes : un diptyque où la brousse sauvage bourdonnante de l'inférieure tsé-tsé, avec ses chimèques insalubres contrastait avec le village lumineux aux cases bien alignées, à la ferme modèle, comme si un coup de baguette magique avait opéré la transformation.

Naturellement, les curiosités fourmillaient dans ce fouillis exotique, l'art même y revendiquait sa place par des ivoires, des cuivres ciselés, des porcelaines chinoises, les laques de la pagode, le merveilleux calice, barettes et plateau, des Filles de la Charité, le tout exécuté à Shanghai en un émail cloisonné qui est la perfection du genre ; parmi les pièces curieuses, comment ne pas relever les statuettes et crucifix très anciens provenant des missionnaires du XVI^e siècle et retrouvés par les Liguoriens chez des chefs indigènes au Congo (Matadi), et spécialement un bâton pastoral qui fut porté par les évêques de San Salvador à l'époque de l'évangélisation portugaise d'il y a quatre cents ans.

Il fallait à la Semaine des Missions un épilogue qui en fût le digne couronnement, qui en synthétisât les leçons dans une manifestation éclatante pour en graver le souvenir dans toutes les mémoires. Telle fut la séance de clôture à l'Union coloniale.

Présidée par S. E. Mgr Micara, dont la grâce italienne s'allie à la plus haute distinction et se revêt de la plus exquise bienveillance, rassemblant autour de Mgr Evrard le Comité exécutif et des membres marquants du Comité d'honneur, comptant au premier rang d'une assistance extraordinairement nombreuse des personnalités du monde

religieux et parlementaire, illustrée par la parole académique de M. Goyau, par l'éloquence élégante et chaleureuse du Comte Renaud de Briey, par le verbe apostolique du R. P. Lebbe, cette solennité oratoire fut un triomphe décerné aux missionnaires et la juste récompense du zèle intelligent de tous ceux qui furent les artisans de la Semaine.

Avec quel à propos délicieux et en quels termes pittoresques Mgr Evrard évoque au début une coutume patriarcale longtemps en vigueur dans nos campagnes : quand l'acier tranchant avait coupé le froment, et que les gerbes dressées étaient alignées en série, un attelage entraînait en scène, le char final où s'amoncelaient les dernières javelles était décoré de branches, de fleurs, de guirlandes, on l'acclamait, il s'ébranlait dans la joie des chants rustiques, les chevaux semblaient par leur galop s'associer à l'allégresse commune et le char triomphal faisait sa rentrée à la ferme où un repas délicieux était servi aux moissonniers. Symbole charmant de cette séance où seront clos les travaux de la Semaine féconde au milieu des applaudissements enthousiastes, où des maîtres de la parole serviront à tous un festin d'éloquence.

M. Goyau, qui est l'étranger le plus averti des choses belges, a salué cette terre belge qui, de 1822 à 1912, a donné à la Propagation de la foi quatre millions de plus que les Etats-Unis, qui, actuellement, couvre le monde de ses envoyés apostoliques avec vingt évêques, huit cent-cinquante prêtres, six cents et vingt frères et religieux, le dixième de l'ensemble des missionnaires, cette terre belge où, en 1863, l'Abbé Verhoist, dans le silence et la prière, préparait cette Congrégation de Scheut, qui est une donation magnifique de la Belgique à l'apostolat de Rome, cette terre où depuis vingt-cinq ans, ces troncs antiques des Bénédictins, des Prémontrés, des Croisiers reflorissent en beaux rameaux missionnaires.

Puis le sympathique académicien, dans un superbe raccourci d'histoire, a célébré l'action bienfaisante des héritiers de l'Evangile, défricheurs de terres et d'âmes, promoteurs de tous les progrès matériels, éducateurs de l'humanité arriérée ou déchuë, en un mot civilisateurs. Dans ce tableau où la sûreté du trait était relevée par le coloris littéraire, rien d'essentiel ne fut omis, justice fut rendue à toutes nos Congrégations. L'auditoire était sous le charme de cette parole disert et nuancée, il fut souvent ému d'admiration, à cet endroit surtout, où l'orateur, à propos du clergé indigène, poussa ce cri qui retentit dans tous les cœurs : « De l'esclavage au sacerdoce, voilà l'évolution accomplie, en un quart de siècle, en un certain coin de l'Afrique noire. Evolution décisive, Messieurs, car lorsqu'une race fournit des serviteurs à l'autel, cette race, fût-elle la race esclave de la veille, n'a plus rien à désirer en fait de dignité. » Et nous nous sommes rappelés une plus haute ascension : Calixte I, d'esclave, devenu Pape. De l'esclavage au Pontificat suprême !

Le Comte de BRIEY a déroulé sa fresque d'histoire avec ampleur et non moins d'éloquence, en faisant passer sous nos yeux toutes les vicissitudes de l'évangélisation de l'Afrique, depuis les origines jusqu'à nos jours. Comme bien on pense, le Congo que l'orateur connaît si bien, pour l'avoir exploré et tant étudié, fut mis par lui en pleine lumière et il sut trouver pour peindre les horreurs de l'esclavagisme, la croisade du Cardinal Lavigerie, les glorieuses initiatives de Léopold II, la fécondité du travail apostolique, des accents qui ont remué les âmes.

Le R. P. LEBBE, que Mgr Evrard présenta comme un mandarin de la Chine est tombé amoureux de son pays d'adoption, il est convaincu qu'elle est la puissance de demain qui établira son hégémonie sur le vieux monde, il est persuadé qu'elle sera faite ou chrétienne ou athée par l'influence de ces jeunes étudiants qu'elle envoie en Europe pour s'y instruire et rapporteront à leurs compatriotes la foi ou l'athéisme.

Il s'applique donc avec une âme d'apôtre, d'un zèle dévorant, à la conversion de ces jeunes gens, il en a baptisé 117, et nous a conté l'histoire du dernier baptisé avec esprit, avec brio, avec une verve méridionale et sa piquante causerie fut dans le festin annoncé le savoureux dessert.

Les applaudissements ont éclaté sur les dernières paroles prononcées par Mgr Evrard dans une ovation décernée aux héros des missions.

La *Semaine* qui s'est ainsi terminée se prolongera par ses heureux effets. S'il est vrai qu'un souffle de grâce passe sur le monde païen et y éveille avec l'inquiétude religieuse le désir de la foi, des effluves apostoliques se répandent sur le monde chrétien et y font croître la passion de travailler au salut des infidèles.

Il est essentiel de populariser les missions, de leur créer dans l'opinion une atmosphère de chaude sympathie, de faire apparaître le missionnaire aux yeux de tous avec l'aurole de noblesse et de grandeur morale à laquelle il a droit : c'est l'indispensable moyen de susciter des vocations missionnaires, de les multiplier et d'avancer ainsi avec rapidité l'œuvre de l'évangélisation.

La Semaine de Bruxelles a provoqué et provoquera encore les générosités qui même dans ces surnaturelles entreprises restent le nerf de la guerre. Elle stimulera entre le front et l'arrière de la grande armée catholique cette solidarité étroite, que nous avons pratiquée à l'égard de l'armée nationale, et sans laquelle pourraient fléchir les meilleurs combattants.

Elle attisera la flamme de l'esprit missionnaire que le grand Manning appelait l'esprit du Christ. La force de la foi se mesure sur l'ardeur à la propager. Elle n'est vivante que là où elle est conquérante.

J. SCHYRGENS.



ALLEMAGNE

Résumé d'un article d'A. de Tarlé : « Deux Etats dans l'Etat en Allemagne », dans la REVUE DES DEUX-MONDES, du 15 février 1924.

Les seules forces qui subsistent encore dans l'Allemagne d'aujourd'hui, sont les industriels d'un côté, le prolétariat de l'autre, groupés respectivement dans leurs associations professionnelles.

A la veille de la guerre, l'Allemagne était en train d'établir son hégémonie économique sur le monde entier. Pendant la guerre, à la faveur des circonstances, la grande industrie allemande a pris un développement particulièrement énorme. Et aujourd'hui il existe en Allemagne une douzaine de grands *Konzern* métallurgiques connus sous le nom de leurs dirigeants, particuliers ou sociétés. Ces *Konzern* ont une très grande puissance. Prenons par exemple le *Konzern Hugo Stinnes*. Le personnel occupé dans toutes les entreprises rattachées à ce *Konzern* est estimé à 600.000. Ces entreprises comprennent cinq ports industriels sur le Rhin, la Ruhr et les canaux, deux cent trente champs de mines de charbon et de lignite, soixante-cinq de minerai de fer, trente-six hauts-fourneaux, dix-huit aciéries, deux cent nonante ateliers et usines de construction, deux cent quatre-vingt cinq usines produisant le courant électrique, cent soixante banques et maisons de commerce, cent nonante entreprises de transport, cent-vingt entreprises diverses, septante journaux. Le groupe Stinnes contrôle une extraction de dix-huit millions de tonnes de charbons, une production de quatre millions et demi de tonnes d'acier. Les autres groupes métallurgiques le suivent d'assez loin.

Un autre grand *Konzern*, celui de la Société Générale d'Électricité (A. E. G.), a grandi au cours de la période d'extension de l'industrie allemande ; il a pu surmonter toutes les concurrences à l'intérieur et à l'extérieur. Le nom de ce *Konzern* est intimement lié à celui de Walter Rathenau. Le contrôle de l'A. E. G. s'étend dans la pratique à une centaine de sociétés de toute sorte, embrassant non seulement les diverses branches de l'industrie électrique, mais aussi des entreprises métallurgiques et des compagnies de navigation. Le *Konzern* de l'A. E. G. se relie au groupe Hugo Stinnes ; du reste tous ces grands groupements ont une tendance à s'unir les uns aux autres. Les industries diverses sont amenées par la situation d'après-guerre à créer des organismes assez puissants pour réduire dans la mesure du possible les frais généraux de la production ; les grandes banques elles-mêmes seront touchées un jour.

Le mouvement rencontre des oppositions tant du côté ouvrier que de celui de quelques intellectuels qui craignent la disparition des petites industries travaillant avec leur intelligence et leur fortune personnelle. Mais, comme règle générale tout au moins, leurs compatriotes sont fiers des grands patrons de la Ruhr. On loue leur activité créatrice, leur passion du travail, leur poursuite du bien général, leur sens pratique, etc. On leur est reconnaissant en particulier du succès et de la vigueur avec lesquels ils défendirent le droit de propriété en Allemagne, après les événements de novembre 1918.

Un des moyens d'action dont disposent ces grands industriels, sont les syndicats patronaux qui ont pour objet de représenter les employeurs en face des employés pour le règlement des questions de travail et de salaires. Ils se sont développés parallèlement aux syndicats ouvriers. Jusqu'en 1913, il existait deux fédérations patronales ; à cette date, elles fusionnèrent. La fédération unique qui existe aujourd'hui comprend la presque totalité des employeurs de l'industrie. Elle embrassait 1965 groupements à la fin de 1921 ; cent mille établissements y étaient affiliés.

L'Union des syndicats patronaux a ses organismes disséminés sur tout le territoire ; elle s'est expressément décentralisée, de manière qu'on ne pût pas dire que la force des syndicats patronaux ne résidait qu'à Berlin.

Son point de vue sur le rôle des grands patrons dans l'Allemagne affaiblie d'aujourd'hui paraît être celui-ci : l'Etat n'a plus ni puissance ni volonté de puissance ; l'ancien Etat fort et solide n'est qu'un fan-

tôme d'Etat ; qui doit se substituer à lui ? Les organisations patronales travaillant d'accord avec les organisations ouvrières ; celles-là associant leur effort à l'effort de celles-ci. Pour les syndicats patronaux en particulier, particulièrement aptes à la tâche, ce n'est pas seulement son droit, mais un devoir de collaborer aux tâches de l'Etat.

Aussi les industriels parlent-ils au Chancelier, sur un ton rappelant celui des Électeurs à l'Empereur, au jour du Saint-Empire romain. Le gouvernement leur demande-t-il leur aide, ils prétendent lui dicter leurs conditions (septembre 1921, printemps de 1922, etc.). Ici nous touchons du doigt la faiblesse du Gouvernement du Reich. Ces négociations si souvent renouvelées sont un aveu de carence de la part de l'Etat, obligé de compter avec les groupements économiques, pour lesquels il fait montre du reste d'une grande complaisance, notamment en matière d'impôts. Ces groupements qui constituent bien un Etat dans l'Etat sont aussi puissants que le Gouvernement ; plus d'une fois, ils ont fait échec à ses plans, notamment dans les questions d'emprunts à émettre, au risque d'augmenter encore les difficultés contre lesquelles luttent la grande majorité des Allemands, victime de la dépréciation du mark.

La seule force qui pour le moment soit capable de s'opposer aux industriels ce sont les syndicats ouvriers. A plusieurs reprises, il leur est arrivé de s'élever vigoureusement contre les offres et les exigences des industriels. Et ils sont assez puissants pour parler ainsi, l'Allemagne possédant à elle seule le quart des quarante-huit millions de travailleurs syndiqués qui sont répartis dans trente pays. La grande majorité des syndicats ouvriers est groupée en deux fédérations, la Fédération générale des Syndicats allemands (A D G B) et la Fédération générale des employés libres (A F A). Elles groupent ensemble 64 associations et 9 millions de travailleurs. Elles sont affiliées l'une et l'autre à la Ligue internationale des Syndicats d'Amsterdam. A côté de ces deux Fédérations à caractère socialiste, il existe des Syndicats indépendants (3 millions d'adhérents) et la Fédération allemande des employés. Les trois Fédérations ont une tendance à se réunir en une seule. Toutes ces associations ont des budgets énormes.

Parmi les Syndicats libres, les Syndicats ouvriers chrétiens ont un caractère particulier. Ils se rattachent aux associations catholiques d'hommes, d'ouvriers et de jeunes gens qui se fondèrent en Westphalie vers le milieu du 19^e siècle. A partir de 1894, ces associations se transformèrent en Syndicats. A leur premier Congrès, celui de 1899, à Mayence, ils proclamèrent qu'ils garderaient toujours, même dans la lutte, une attitude conforme aux principes chrétiens ; et cette doctrine s'est maintenue, tout au moins en théorie, jusqu'à nos jours (elle a été notamment réaffirmée au Congrès d'Essen, novembre 1920). D'une manière générale, la politique sociale des Syndicats chrétiens est fondée sur l'idée de la solidarité des professions et des classes et de la collaboration entre patrons et ouvriers. Le principe de la lutte des classes est maintenu dans les Syndicats ouvriers autres que les Syndicats chrétiens. Ils ont toutefois assez bien résisté jusqu'à présent aux influences communistes.

Tout comme les Syndicats patronaux, les Syndicats ouvriers sont sortis de leurs cadres pour s'immiscer dans la politique. Conséquence naturelle de l'affaiblissement de l'Etat et de la manière dont la Révolution, puis la Constitution de Weimar ont reconnu et consacré l'autonomie des syndicats. Le caractère le plus singulier de cette Constitution est la très large part qu'elle a faite aux groupements professionnels. Elle a ouvert par là la porte toute grande à leur intervention dans la politique. Elle n'a fait du reste que sanctionner des résultats nés de la poussée des faits.

A l'heure qu'il est, il existe un mouvement puissant pour développer la représentation professionnelle et le rôle des Conseils économiques créés par la Constitution (y compris en premier lieu le « Conseil économique d'Empire ») jusqu'au jour où ils remplaceront définitivement la représentation politique des partis (qualifiés par certains grands industriels de « cadavres ») et le Reichstag. Cette idée est soutenue par tous les adversaires que le parlementarisme occidental rencontre en Allemagne et dont Oswald Spengler est un des plus connus.

Si les patrons reprochent à l'Etat d'être devenu la proie des socialistes, le « prolétariat » l'accuse non sans raison d'avoir pour les industriels des complaisances inexcusables. Pourtant, l'attitude des socialistes n'a été en somme que négative, alors que les industriels ont renforcé la puissance allemande en accroissant la production nationale. Mais, quoi qu'il en soit, dans la question qui l'intéresse, celle des Réparations, la France ne peut compter ni sur ceux-ci, ni sur ceux-là. Il ne lui reste dès lors d'autre ressource que la politique des gages et un contrôle étroit sur les finances allemandes.

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000

Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

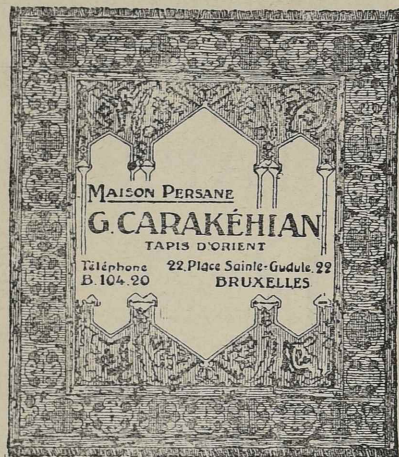
BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES
CONTRE

**l'Incendie et
les accidents
de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

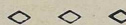
Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCKSENS

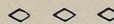
A la Grande Fabrique



E. Esders

26, rue de la Vierge Noire. 26

Bruxelles



Maison fondée en 1877

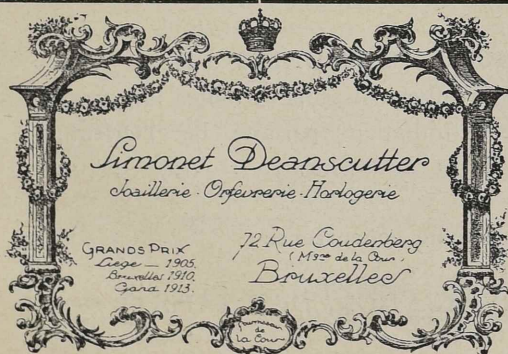
Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910



Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Mode.



CHOCOLAT

DU C ANVERS
LA GRANDE
MARQUE BELGE

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES
171, Boul. Maurice Lemonnier
65, rue de l'Écuyer
42, Place de Meir. — Anvers

VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur

MAISON FONDÉE EN 1873

-: François VAN NES Successeur :-

13, RUE DE LA COLLINE, BRUXELLES Tél. : 227.64

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE — PAPETERIE — MAROQUINERIE
FABRIQUE DE REGISTRES — COPIE-LETRES
CHAPELETS — ARTICLES DE BUREAU — LIVRES DE PRIÈRES

Usine électrique : 36, RUE VANDERSTRAETEN

Moins que

10
CENTIMES
par
Semaine



"NUGGET"
POLISH POUR CHAUSSURES

LA MAISON DU TAPIS



BENEZRA



Rue de l'Écuyer, 41-43, BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15



TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons.
TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs).
CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient).
: : : : TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins. : : : :

Les prix défont à qualité égale toute concurrence

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS